

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2017

Le vendredi dix mars deux mille dix-sept à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi trois mars deux mille dix-sept et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M.PERISSOL, Maire,

Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE, M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, Mme GAUTIER DE BREUVAND, Mme TABOURNEAU-BESIERS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, M. BUDAK, Mme CHARMANT (absente des délibérations n°1 à 10 incluse, a donné pouvoir à Mme RONDEPIERRE), Mme VERDIER, M. DUPRE, Mme LEMAIRE, M. GILARDIN (absent à la délibération n°29, n'a pas donné de pouvoir), Mme EHRET, M. ROSNET, M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, M. MONNET, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. BENZOHRRA qui a donné pouvoir à M. MOREAU

M. LESAGE qui a donné pouvoir à M. LUNTE

Mme MARTINS qui a donné pouvoir à Mme GAUTIER DE BREUVAND

M. BEAUDOUIN qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND

Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à Mme TABUTIN

M. MICHAULT qui a donné pouvoir à M. PLACE

Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme DEMURE

Mme GOBIN qui a donné pouvoir à M. LAHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRAZY

MONSIEUR LE MAIRE - Auparavant, je voudrais qu'on ait un moment de recueillement, de pensée, d'affection avec Michel Buisson qui nous a quittés. Je demanderais à Bernadette Buisson, à Éric, à Christophe et aux membres de la famille, ici présents, de venir à mes côtés.

Bien mes amis, je voudrais, évidemment c'est moi qui vais parler, mais je suis sûr et je parle en votre nom à tous, avoir un moment de recueillement, de pensée et je pense que vous sentez mon émotion vis-à-vis de Michel.

Michel nous a quittés le 1^{er} février et je pense qu'il restera très présent dans nos pensées, dans nos cœurs et dans cette salle. Tout au long de son mandat, je dois dire qu'il m'a d'abord beaucoup impressionné par son courage, puisqu'il a été extrêmement assidu et parfois on sentait ce que cela pouvait lui coûter physiquement, parce qu'il était atteint par la maladie et je pense que, sauf une exception, il est toujours venu, quel que soit son état physique, sa maigreur, son visage, mais il tenait à être présent. S'il tenait à être présent, c'est le deuxième point qui m'a toujours beaucoup touché, c'est en raison de son ouverture aux autres, son service auprès des autres. C'était dans sa nature et cela a commencé bien avant son mandat municipal, bien entendu, puisque je crois qu'il s'est engagé très vite, c'était à l'époque au Rond Point, comme cariste et il a été syndicaliste. Dans sa vie professionnelle, autour de lui, il s'est toujours mis en position pour défendre les autres, pour porter la parole des autres et pour faire partager ses propres convictions.

Il est élu en 2008, d'ailleurs, je crois me rappeler qu'il était le cinquième ou le sixième sur sa liste et c'est le seul de sa liste qui est venu siéger montrant par là son courage. La troisième chose qui m'a toujours beaucoup marqué, c'est que c'est un homme de convictions, il a toujours défendu ses convictions et il l'a toujours fait avec un profond respect des autres. Il ne l'a jamais fait, au cours de ces six ans, au nom d'une étiquette partisane. Il l'a toujours fait en écoutant les autres et il ne l'a jamais fait en s'opposant aux autres. Il faisait part de ses convictions avec ouverture, en respectant les autres. Je pense que c'est une leçon non seulement de civisme, d'engagement citoyen, mais d'élu, parce qu'on n'était pas d'accord sur tout, mais il respectait toujours. D'abord, il savait reconnaître ce qui était bien même si ce n'était pas fait par l'équipe dont il était le plus proche, mais en tout cas, il respectait les autres et il faisait part de ses convictions avec beaucoup de respect de l'autre, beaucoup d'ouverture et je pense vraiment que c'est une leçon d'humanité qu'il nous a donnée.

À partir de là, je veux vraiment vous dire toute l'affection que l'on a pour lui. C'était une belle personne. Vous me permettez de dire que c'était une belle âme et je suis sûr que de là où il est, et bien il est présent ce soir.

On ne le compte pas dans le quorum, mais il est présent ce soir.

Je veux vraiment vous dire toute notre affection, évidemment à vous, Bernadette, à ses frères, Éric et Christophe, et à ses nièces. A toute la famille qui est là, en tout cas je veux vraiment vous dire un très grand merci.

Je voudrais que l'on fasse un moment de silence, de recueillement (minute de silence).

Merci à vous, merci à toi, Michel.

Maintenant, nous allons passer à notre séance du conseil municipal proprement dite, je vais vous demander si vous avez des observations à présenter sur les procès-verbaux des séances du 13 octobre et du 9 décembre 2016. S'il n'y en a pas, ils sont acceptés.

Alors, vous avez vu les décisions qu'on a été amenées à prendre entre le 9 novembre 2016 et le 17 février 2017. Avez-vous des observations ? Il n'y a pas d'observations.

Nous allons à ce moment-là commencer par le dossier premier de ce jour dans tous les sens de ce terme.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201701

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

MONSIEUR LUNTE - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Messieurs les représentants de la presse, je vous souhaite une bonne soirée.

De mon côté, nous sommes réunis ce soir, comme tous les ans, pour faire d'abord un devoir légal, qui est de tenir un débat d'orientations générales du budget. J'ai toujours espoir qu'un devoir puisse devenir aussi un plaisir, une volonté d'échanger librement sur les grandes orientations qui peuvent influencer, orienter la conduite de notre ville et surtout la partie financière de cette conduite.

Pour donner une orientation, il faut, tout d'abord, partager une analyse pour orienter le prochain exercice budgétaire, nous devons fixer notre position actuelle, ce à quoi je vais m'efforcer dans cette introduction, afin de permettre ensuite un échange, que je souhaite constructif, et porter par la volonté partagée de tous, favoriser l'intérêt général de notre belle ville de Moulins. Nous avons un document, une présentation qui vous est offerte pour mieux suivre cette introduction en trois grandes parties.

Une première partie, intitulée « une ville économe », une deuxième partie « quelques éléments de comparaison » et en troisième partie « les orientations 2017 », proprement dites, c'est à dire, surtout la partie concernant les projets d'investissements. Nous avons ensuite une deuxième slide. Donc, un petit rappel, on regarde plutôt l'environnement de notre budget. Cet environnement économique, financier et social, inscrit l'évolution de paramètres significatifs dans le temps ou en comparaison avec des collectivités de même taille que la nôtre. Nous redisons notre réticence par rapport au ratio comptable, ce n'est pas notre approche, nous préférons plutôt une logique de projet pour notre ville et pour réaliser ces projets, nous avons besoin de capacité d'autofinancement, de finances saines. Alors, pour déterminer la santé des finances municipales, il faut regarder les symptômes financiers, autrement dit des ratios financiers.

Il y a, sur cette deuxième page, quelques définitions qui peuvent être utiles : l'épargne de gestion est mentionnée. Il s'agit de l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles. Après, l'épargne brute, c'est l'épargne de gestion moins les charges d'intérêt. Cette épargne brute doit, normalement, au moins suffire pour le remboursement du capital de la dette car il n'est pas possible à une collectivité de couvrir la charge d'une dette préexistante par un nouvel emprunt. Je rappelle cela aussi en fonction de l'actualité de notre territoire. Ensuite, l'épargne nette, c'est l'épargne brute moins le remboursement d'emprunt, aussi appelée l'autofinancement.

Voilà, une ville économe, c'est le titre. Pour orienter, notre débat, quelques remarques liminaires, la ville est économe, cela veut dire que la maison est bien gérée, ce qui n'est pas la même chose que de dire que les propriétaires sont radins, mais que nous faisons le maximum avec les moyens à notre disposition. Nos valeurs sont la responsabilité, la prudence et la sobriété. En se tenant à ces valeurs pendant plusieurs mandats électifs, cette majorité a su transformer cette ville. Quoique l'on dise aujourd'hui, Moulins fait rêver et elle attire des regards curieux et émerveillés. Je peux en témoigner personnellement. Ce n'est pas le cas de la France, ce n'est pas le lieu et non pas ma volonté de donner des responsabilités d'un coin ou de l'autre, c'est une responsabilité partagée, collective de tous les Français que la France ne fait plus rêver dans le monde, ses produits ne font pas rêver, l'exportation baisse, le marché du travail est segmenté avec une partie croissante de chômeurs de longue durée et l'endettement du pays, le plus inquiétant c'est la fiscalité et la fiscalité étouffante. Et encore une fois, je ne le dis pas pour donner des cartons rouges dans un sens ou dans l'autre.

Pour débattre des orientations de notre budget et de notre politique, nous devons avoir en tête ce contexte difficile et toutes les idées venant de ce conseil ou des citoyens sont bienvenues pour voir comment nous pouvons tirer notre épingle du jeu. Donc, un premier état des lieux, un regard sur la fiscalité et plus

particulièrement sur le taux de la taxe d'habitation. En titre, « une volonté de rendre Moulins fiscalement attractive par ses taux ». Vous connaissez ce graphique, la ligne verte représente la Fédération des Maires de Villes Moyennes, aujourd'hui appelée « Villes de France » et c'est notre point de référence habituel avec la DGCL, la Direction Générale des Collectivités Locales. Cette ligne verte s'est tassée légèrement en 2015 mais elle rebondit en 2016, c'est-à-dire que les taux évoluent. Ils évoluent depuis 1990 vers le haut, plus 30 % en moins de 20 ans. Deuxième ligne, la nôtre, elle se situe en 2016, 9,6 % au-dessus du taux de la taxe d'habitation en vigueur à Moulins. Je suis toujours sur la ligne verte. Depuis 23 ans, cette ligne est restée à l'horizontale et c'est une position bien confortable, comme tout le monde le sait. Cette stabilité, elle est garante de notre succès, dans notre monde bouleversé, dans notre pays en doute, nous proposons aux habitants de Moulins, cette ancre de stabilité. Cette ancre est le poids fixe de la taxe d'habitation. Ceci étant, une remarque quant à une proposition entendue, dans le concours de proposition. Pour nous, c'est un élément clé de notre politique de préserver cette ancre pour nos citoyens. D'ailleurs, je vous rappelle aussi que l'autre taux important, la taxe foncière, est également bien en dessous du niveau national. Au niveau national, nous avons un taux de taxe foncière de 22,79 % et à Moulins, où il est stable depuis très longtemps, ce taux est de 18,68 %.

Après un regard sur la dette, le stock de la dette, le message est clair, nous maîtrisons notre dette. Notre stock de dettes se situe maintenant en dessous de 18 millions d'euros. On peut rapporter ce stock à la capacité d'autofinancement brut et cela vous donne un résultat que l'on peut exprimer en années. Combien d'années d'autofinancement brut avons-nous besoin pour rembourser le stock de la dette ? Le nôtre se trouve à une valeur très basse, 3,6 années pour rembourser cette dette. Notre valeur de référence, c'est la FMVM, pour qui c'est sept années pour rembourser la dette. Ceci dit, il faut aussi regarder l'évolution dans le temps et surtout éviter des mouvements abrupts, c'est pourquoi nous ne voulons pas descendre trop bas et plus bas encore. Il n'y a pas un entêtement à l'endettement mais cette question doit toujours être regardée de manière programmée dans le temps et au cours de notre mandat. C'est pourquoi, j'annonce qu'il n'y a pas un mouvement éternel vers cet endettement qui est de zéro. Ce n'est pas logique, il faut aussi à travers les dettes qu'on fasse participer les générations suivantes et les exercices suivants participeront au remboursement, au financement de ces projets.

Le prochain graphique, vous le connaissez aussi, mais c'est important de le rappeler, c'est important de savoir que non seulement la quantité de notre dette est relativement faible, mais aussi sa qualité. Est-ce qu'une dette peut avoir une qualité ? Oui, elle peut avoir une qualité au niveau du risque associé à cette dette. Alors en termes de risques, nous nous trouvons dans cette charte Gissler toujours, avec l'ensemble de nos emprunts, dans le carré à risque faible en haut à gauche, nous n'avons aucun emprunt dans les trois autres cases qui sont de risque modéré ou même de risque élevé.

Un autre regard si nous mettons ensemble différents paramètres, quatre en tout, l'autofinancement courant, le surendettement, la rigidité des charges et la mobilité du potentiel fiscal. Là encore ce que l'on appelle le scoring, c'est en fait une sorte de moulinette de différents paramètres, accorde à notre ville une note très bonne. Le scoring de Moulins, vous voyez ça, cette courbe violette se trouve bien au-dessus du niveau de la collectivité à surveiller ou même les collectivités en difficultés financières. Nous sommes en zone hyper sécurisée.

Enfin, nous avons un élément clé qui a marqué nos échanges, qui a marqué nos conditions financières, c'est la partie des recettes de notre budget. C'est un élément qui était continu depuis 2014, qui s'est tassé pour 2017 et pour 2018 probablement, c'est la baisse de la dotation générale de fonctionnement. Vous voyez les chiffres. La partie grise et bleue représente l'évolution au niveau national. Nous avons plusieurs milliards de contribution, 11 milliards, qui étaient la contribution de toutes les collectivités à l'effort de redressement. Cet effort de redressement, encore une fois selon moi, il est nécessaire et justifié, seulement il a impacté sévèrement la partie « recettes » de notre budget par cette baisse de dotation. Cette baisse est réduite pour 2017. La deuxième partie, on l'attend pour 2018, donc ce n'est pas, comme pour les années précédentes, une baisse de 472 000 euros, mais une baisse de la moitié, de 239 000 euros. Nous avons discuté en commission avec Jacques Lahaye sur l'effet compensatoire par la DSU, en fait, cet effet-là est limité. Nous avons eu et j'ai promis les chiffres pour cette session. Nous avons eu, en 2014, une DSU, qui est bienvenue et qui est importante, qui est justifiée par notre situation en tant que ville avec une population parfois fragile voire souvent fragile. En 2014, nous étions à 1 134 000 euros de DSU. En 2016, nous avons eu 22 000 euros de plus, donc, ces 22 000 euros sont à rapporter à la baisse de plusieurs centaines de milliers d'euros en termes de DGF. Par contre, que cela aussi soit dit en pondérant mon propos, nous avons pu profiter l'année dernière du concours du FSIL, du Fond de Soutien pour l'Investissement Local, à hauteur... ça peut un petit peu changer parce qu'il y a des vases communicants entre DTER et FSIL, mais au moins on a eu 300 000 euros que l'État a apporté pour nos projets d'investissement et c'est bienvenu. Encore une fois, on va en délibérer tout à l'heure mais on a aussi demandé pour 2017, le concours de l'État à travers ce fond FSIL pour nous aider sur deux projets d'investissement, on y reviendra.

Ces conditions difficiles en termes de baisse de recettes de fonctionnement n'ont pas empêché que cette municipalité, cette majorité, cette ville a pu mettre en œuvre des projets d'investissement structurants pour notre territoire. Je les rappelle : la salle des fêtes, l'école maternelle des Champins, la salle de sport François Moreau, le parking Achille Roche, la place Maréchal de Lattre de Tassigny. J'aimerais bien souligner, ici, que nous avons tenu parole, nous avons promis aux Moulinois que nous allions investir sur l'ensemble, la totalité de notre mandat 5 000 000 euros par an en projets structurants, en projets innovants. Vous nous avez fait, à plusieurs reprises, pas le reproche mais la remarque qu'on était resté bien en dessous de ces 5 000 000 pendant les premiers exercices 2014-2015. C'est ce qu'on avait essayé d'expliquer aussi, que les projets doivent se mettre en place, doivent se structurer, doivent être étudiés, planifiés, etc... On voit qu'en 2016, on a eu un investissement à hauteur de 5,8 millions. Cela fait une moyenne sur les trois premières années de 5,2 millions donc nous tenons parole. Jusque-là, nous faisons tout pour que cela soit ainsi jusqu'à la fin de notre mandat.

Ensuite, voyons quelques éléments de comparaison pour expliquer quelles sont les circonstances dans lesquelles nous allons mettre en œuvre notre politique. Sur un premier graphique sur le produit fiscal, une volonté de rendre Moulins fiscalement attractif, la ligne bleue, ça, c'est Moulins, la ligne verte, c'est le FMVM et la ligne rouge, c'est la DGCL. Alors, première remarque, des taux bas et des faiblesses structurelles inhérentes à la sociologie des habitants expliquent un produit fiscal très bas par habitant dans notre ville et nous avons un produit fiscal, deuxièmement, par habitant qui est inférieur de 111 euros en 2015 par rapport aux villes de même strate de la DGCL. La moyenne de la DGCL, c'était 559 euros par habitant et la ville de Moulins, c'était 468 euros.

Troisième remarque, il y a une stabilité d'écart entre 2014 et 2015. Quatrième remarque, on constate un fléchissement pour Moulins en 2016. Nous n'avons pas eu encore les paramètres et les valeurs de référence pour 2016, pour les autres et surtout pour la DGCL, donc nous sommes curieux d'apprendre si, dans des villes comparables, il y a ce même fléchissement, cette même baisse du produit fiscal. L'autre élément de comparaison, c'est l'encours de dette. Nous sommes aujourd'hui à moins de 19 millions euros en termes de volume, près de 900 euros par habitant. En comparaison, la dette en France, la dette nationale, la dette d'État s'élevait en 2005 à 1 147 milliards d'euros et nous nous approchons de 2 200 milliards d'euros en 2016. Je crois que cette référence est effrayante et doit nous inquiéter tous, quel que soit le bord politique, quel que soit le lieu de vie, quelle que soit la catégorie, rurale ou urbaine, puisque, dans ce pays, l'État porte une charge de 35 000 euros par habitant en dette. Chaque habitant, si on lui demandait, aurait à contribuer de 35 000 euros pour rembourser la dette de cette France d'aujourd'hui. Les dettes des collectivités par rapport à cette somme au niveau national, c'était 136 000 euros pour les collectivités en 2013 et 140 000 euros en fin d'année 2014.

Maintenant, quelques orientations budgétaires, il y a d'abord une sorte de conclusion à vous présenter. Première remarque, d'abord la pression fiscale reste faible et les taux sont stables. Deuxième remarque, la contrainte, que nous connaissons due à la baisse des dotations d'État, sera de nouveau conséquente pour 2017. C'est un aspect que nous devons prendre en compte. De cela découleront quelques orientations. D'abord, notre volonté de contrôler les dépenses de fonctionnement, de diminuer la dette mais en fléchissant et, ensuite, absolument montrer que même si les conditions extérieures sont difficiles, nous poursuivrons une politique d'investissement résolue.

Quels sont les grands projets d'investissement que nous envisageons au profit des Moulinois pour 2017 ? Nous partons d'une somme totale de 7,5 millions euros dont 2,5 millions euros sont des reports. Nous avons ensuite quelques opérations. D'abord, la poursuite des études opérationnelles pour le franchissement de l'Allier avec le deuxième pont, cela reste notre marqueur sur l'avenir, ce pont sur l'Allier. Nous avons l'intention que les études réglementaires soient déposées en 2017.

Ensuite, nous sommes sur les aménagements en centre-ville. Nous finissons l'aménagement des espaces publics avec la place Maréchal de Lattre de Tassigny et le parking longue durée Achille Roche. Tout n'est pas fini sur cette partie de la ville, 1 million d'euros sont inscrits pour finir de payer cet investissement, de même pour la rénovation et l'extension de la salle des fêtes.

Prochain grand élément, c'est de bien remettre en état les voies communales, de poursuivre le plan d'éclairage LED dans le respect des normes environnementales, c'est très important pour nous, pour un montant de 750 000 euros. Nous avons également inscrit du mobilier urbain, des jeux d'enfants, etc... pour 145 000 euros. Ensuite, nous projetons d'inscrire aussi des sommes pour l'amélioration du cadre de vie par la poursuite de l'action menée sur l'entretien courant. Sur cet aspect-là, je me tourne vers Jean-Michel Moreau, c'est la poursuite du programme concernant les écoles, Léonard de Vinci, les Gâteaux, mais aussi du centre de loisirs des Mounines. Nous prévoyons quelques travaux d'entretien à l'Espace Villars et dans divers bâtiments. Nous avons aussi, à titre préventif, en préparation, quelques études diverses notamment sur le Sacré-Cœur. Après, nous avons aussi prévu d'inscrire des achats d'équipement divers pour 825 000 euros.

Dominique, tu pourras peut-être dire un mot, tout à l'heure, sur la poursuite de l'OPAH RU quand on parlera

des subventions. Nous allons poursuivre notre politique d'investissement aussi sur la réhabilitation de parc locatif privé.

Enfin, dans le domaine de la culture, nous continuons la mise en valeur de notre patrimoine culturel par l'amélioration de l'accessibilité et la réhabilitation ou l'embellissement de certains sites patrimoniaux et monuments culturels tels que l'hôtel Demoret, l'exposition RSV et aussi les travaux de la chapelle St Joseph, qui vont démarrer en avril/mai de cette année pour 1 million d'euros. On voit aussi pointer à l'horizon le début des études en vue de la rénovation du théâtre où l'on prévoit d'inscrire 150 000 euros.

Ensuite, sur la partie solidaire, on rappelle la fin des travaux de la maison intergénérationnelle. Je saute directement à la page 25, pour vous dire que nous allons apporter le legs Rolland de 336 000 euros à ce projet de maison intergénérationnelle et qu'au printemps 2017 aura lieu l'ouverture de la partie seniors.

Pour finir, sur le dernier secteur d'investissement, les espaces sportifs, nous allons inscrire cette année 90 000 euros.

Voilà pour la présentation initiale, malgré les inquiétudes au niveau mondial, malgré aussi les tempêtes politiques que nous pouvons connaître au niveau national, j'ai osé porter à nouveau une cravate verte pour symboliser l'espérance qui est la devise de notre ville, parce que nous continuons, nous poursuivons notre chemin selon le programme, le mandat que nous nous sommes donnés pour apporter dans ce monde d'incertitude et d'insécurité un élément de certitude, d'assurance pour nos concitoyens. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci beaucoup, Stefan pour cette présentation très claire et apaisée.

MONSIEUR LAHAYE - Monsieur le Maire, je voulais intervenir car on a toujours une difficulté dans cette présentation. Déjà, je pense qu'on est tous attachés au niveau de Moulins et que l'on est tous d'accord pour admettre qu'effectivement Moulins a beaucoup d'atouts et c'est vrai que, à mon avis, il est plus intéressant de se dire que Moulins fait partie de Moulins Communauté et que Moulins Communauté s'est agrandie et, ça, c'est une chance au niveau territorial pour nous. C'est aussi une chance pour le patrimoine historique. Après sur la production économique, il ne faut pas non plus se cacher les choses. Je pense qu'il y a des inquiétudes qui sont très fortes. Chapier, ITM, etc... sont quand même... même si les motifs d'espoir sont aussi forts chez Bosch... et puis il y a quand même cette crise commerciale qui est importante. Je pense que dire que la France ne fait plus rêver, etc... on pourrait gagner du temps à ne pas s'envoler dans les grandes caricatures car je pense qu'il y a des atouts aussi et un certain nombre de faiblesses. Je pense qu'il y a des territoires français qui s'en sortent bien et que malheureusement les territoires ruraux, dont on fait partie malgré tout de façon générale, puisque l'on a travaillé sur un schéma de ruralité aussi, souffrent de façon forte.

Sur ce budget, ce que je retiendrais, moi aussi, Stefan l'a dit mais je crois que c'est très important, c'est la baisse de notre potentiel fiscal qui est quand même une inquiétude à la fois de gestion mais pas seulement parce qu'elle est aussi le symbole d'une difficulté de notre population qui est forte et je crois que ça, c'est important. Effectivement, Stefan a rappelé aussi le fait que l'on reçoive la dotation de la DSU, ce qui est à mon avis justifié. Simplement je pense que dans le débat que l'on a eu, il est vrai que la baisse de la DGF nous handicape mais la DSU est une compensation et la DSU a été au moins maintenue, ce qui est quand même une chose. Effectivement, le FSI l'a rappelé, il faut quand même se dire aussi qu'une présentation budgétaire... on est dans un territoire et notre population ne comprend pas tellement et, nous, parfois, on peine aussi, les interférences aussi entre Moulins Communauté, maintenant à la fois au niveau du nombre d'emplois et aussi des investissements croisés. Vous avez un certain nombre de choses comme la maison intergénérationnelle où l'on a une dotation de Moulins Communauté de 130 000 euros, par exemple. Il y a un certain nombre de choses où il y a des financements qui se croisent de façon forte.

On peut dire aussi qu'il y a quand même des choses qui sont inquiétantes et je crois que dans le débat d'orientation budgétaire on ne peut pas se cacher ça. C'est aussi, les problèmes que rencontre l'immobilier au niveau de Moulins même si les efforts qui sont faits sont importants et nous avons échangé par rapport à ça. Je voudrais plutôt venir sur un aspect structurant dans ce débat d'orientations budgétaires et pas forcément faire du débat d'orientations budgétaires, une discussion sur le budget prévisionnel même s'il faut connaître bien sûr les grands équilibres budgétaires. Je crois que la création d'un poste de manager de centre-ville, nous l'avions demandé, la signature d'une convention avec la Caisse des Dépôts, une campagne promotion, une aide à la reprise, ce qui est important aussi, montrent qu'enfin la crise du centre-ville au niveau commercial est prise en compte et ça cela me paraît très important. Je crois qu'il n'est pas question en débat budgétaire de se dire que du temps a été perdu, etc... il faut aller plus loin. Une étude récente nous dit que la Ville de Moulins est située dans les centres-villes déclassés, c'est-à-dire ceux dont le taux de vacance s'est dégradé plus fortement depuis 2001. Alors, je vais vous dire ce que dit l'article de la revue LSA pour une ville déclassée : « ville ayant connu un affaiblissement de leur demande de consommation locale (diminution de population et/ou de revenus) et dans le même temps, un développement de leur offre commerciale (ouverture de projets sensés étendre l'attraction commerciale du territoire afin de compenser l'affaiblissement de la

demande locale). » Cela me paraît très important aussi, on est dans une situation qui est quand même avec une difficulté au niveau population, au niveau de la consommation et avec le fait quand même, que même si Moulins Nord est un avantage, ce n'est pas sans effet forcément.

Je voudrais rappeler dans ce débat d'orientation budgétaire qu'il y a 1 million d'euros qui viennent d'être débloqués sur le FISAC, le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce. Cet argent est dédié à un appel à projets, ce qui me paraît tout à fait intéressant et qui pourrait être pris par Moulins. C'est un appel à projets qui souhaite moderniser, diversifier, rendre accessible physiquement et numériquement et sécuriser les commerces de proximité. Là aussi, on a appris qu'il y avait une réunion avec les commerçants lundi entre midi et deux. C'est toujours intéressant, mais, un, on n'est pas associés, pas invités et, ensuite, on pense aussi que le commerce n'est pas qu'une affaire de commerçants. Je vous rappelle la proposition, que l'on avait faite, d'ateliers du commerce, qui me paraissent tout à fait souhaitables parce que les consommateurs, un certain nombre d'acteurs auraient besoin de discuter et de se retrouver. Il faut faire aussi œuvre de pédagogie et faire comprendre. On parlait avec Dominique Legrand, par exemple des problèmes du handicap, c'est vrai qu'il faut être aussi pédagogique et que les gens parfois ont besoin aussi d'être éclairés par rapport à ça. Il y a aussi cette question de la gratuité des parkings pendant les périodes de forte consommation et la question aussi d'aider à la création de boutiques éphémères ou de boutique relais, qui permettraient aussi une activité où des gens pourraient essayer de donner vie, par exemple à la rue Régemortes. On peut toujours se dire que dans la rue Régemortes, il faut que les gens s'implantent mais s'il n'y a pas un effort particulier ce sera très difficile.

Ensuite, on l'a rappelé, mais on peut y revenir aussi, il nous paraît tout à fait urgent de mettre en place un nouveau plan de circulation, sans doute avec les trois villes et l'ouverture de l'étude sur la rénovation du théâtre nous paraît être une bonne chose parce que c'est vrai, malgré tout, que l'on est dans une situation un peu décevante sur ce secteur-là et par exemple les Cours, la rue Girodeau, tout ce secteur de la ville sont un peu en grosse difficulté. Nous, on est persuadés que la mobilisation pour sauver notre cœur de ville doit être collective et on entend bien prendre toute notre part par rapport à cette mobilisation.

Le deuxième point qui me paraît important et qui est développé par la première slide, c'est la liaison entre les deux rives et l'importance de la rivière Allier. Je vous rappelle quand même que le deuxième pont a été annoncé en 2011 pour une mise en fonction qui se fera en 2014, puis en 2015, nous avons assisté à un certain nombre de réunions avec l'enquête publique qui devait débiter dans le courant 2016. C'est bon effectivement que l'on passe à ce niveau-là d'enquête, mais on reste très inquiets sur le peu d'empressement, on va dire comme ça, de la part du Conseil Départemental et on a écouté avec attention la proposition des conseillers régionaux de l'Allier d'introduire le deuxième pont dans un plan Allier par rapport à un financement. Cela me paraît tout à fait important parce que c'est vrai que c'est essentiel pour le développement de notre agglomération.

Ensuite, il y a le pont de fer aussi qui est un des points importants, je vous rappelle que c'est plus Moulins Communauté qui est effectivement responsable, mais c'est vrai que l'interférence est forte et il faut qu'il y ait 60 % des travaux qui soient réalisés d'ici fin 2018 donc il est aussi urgent de se mobiliser sur ce dossier.

Ensuite, je pense aussi que ce débat d'orientations budgétaires gagnerait à avoir aussi un travail sur EUROPAN, l'aménagement des rives et on se félicite aussi qu'on ait eu le compte rendu de décembre là où nous avons eu une discussion sur le PPRI, le plan de prévention des risques d'inondation. On avait eu une discussion assez longue là-dessus et on est arrivés à une position finalement de consensus avec le Préfet, c'est une bonne chose et avec une aide de l'État aussi sur le renforcement des digues. Je pense que dans la discussion d'orientations budgétaires, cette partie aussi est très importante, par rapport finalement à la vie de Moulins et au devenir de Moulins.

Il y a les transports doux, je sais que Stefan y est sensible aussi, mais c'est aussi quelque chose qui va changer la vie par rapport à Moulins.

Enfin, pour aller vite aussi, pour nous cela nous paraît tout à fait important, là il n'y a rien de dit et rien de fait pour rendre plus transparente et plus efficiente la politique associative. Le tissu associatif est quelque chose qu'il faut sauvegarder, qu'il faut aider plutôt. J'ai bien noté par rapport à la dette que ce n'était pas quelque chose de bloqué et que le désendettement était quelque chose, qui était à remettre en cause dans la capacité d'investissement s'il y avait un certain nombre de projets intéressants. Je pense qu'en même que, là aussi, il faut enrayer la baisse au niveau aide, au niveau associatif, c'est vraiment une richesse et dans cette période de crise, qui est reconnue, et de difficulté accentuée au niveau Moulinois, cela me paraît un élément très important.

MADAME TABUTIN - Merci Jacques, est-ce que vous voulez faire d'autres interventions ?

MONSIEUR MONNET - Est-ce que vous voulez que l'on fasse une interruption de séance s'il y a quelque chose de grave avec le Maire ? Comme il n'est pas là, c'est pour ça. S'il faut s'arrêter, on s'arrête

provisoirement. C'est bon ?

Stefan, c'est pour la boutade, j'étais un peu inquiet que tu restes rapporteur du budget en fait parce que quand j'ai vu que ton mentor, quand il y a 50 000 personnes, il en compte 200 000, je me suis dit : « j'espère qu'il ne fait pas pareil avec le budget de Moulins ». C'était pour la plaisanterie. Ton mentor, il y avait 50 000 personnes dimanche, il en a compté 200 000. Je me suis dit : « j'espère que Stefan ne fait pas pareil avec le budget de Moulins. »

Tu as parlé de devoir et de plaisir, que le devoir devienne un plaisir, certes, mais quand le plaisir n'est pas partagé, par contre cela devient de l'autosatisfaction et franchement dans ce que tu nous as donné, j'ai senti beaucoup trop d'autosatisfaction. Je vais essayer de me contenir, mais d'écouter dire qu'à Moulins tout va bien et que chez les gens cela va super bien, c'est soit ne pas connaître Moulins, soit ne fréquenter, je ne dis pas que c'est ton cas, soit ne fréquenter qu'une partie de Moulins, mais quand même tout ne va pas mal je suis d'accord, mais de dire que tout va bien dans la période, c'est quand même inquiétant. Quand on voit le taux de chômage, le taux de pauvreté, le manque de services qui n'est pas tout le temps imputable à la Mairie, on ne pas dire que tout va bien, et ce n'est pas méconnaître la difficulté, c'est tourner le dos à la difficulté des gens quand même. Donc, non, tout ne va pas bien à Moulins, loin s'en faut.

Je vais être court, plus court que toi, d'abord une remarque sur la question du débat d'orientations budgétaires, c'est dommage que l'on n'ait pas un vrai débat sur les orientations budgétaires, moi j'ai vraiment le sentiment que le budget est déjà ficelé, c'est pour ça que tout à l'heure j'ai eu un peu une réaction épidermique sans qu'on m'en donne la parole, je m'en excuse, mais c'est un peu désagréable, parce que cela veut dire que l'on n'a pas de construction collective. Cela se décide, c'est décidé, on fait un débat, parce que c'est la loi qui l'impose. Je pense que cela sera un outil qui mériterait d'être davantage développé quand même et qui permettrait, pourquoi pas, de faire des propositions ensemble et constructives sur certains sujets qui me paraissent importants.

Sur les choix budgétaires, pour moi, ce sont des choix budgétaires insensés. Ce sont des choix budgétaires insensés parce que d'abord en 4 ans, on a rendu 4 millions d'euros en banque. Je schématise peut-être un peu, mais le désendettement, c'est ça, c'est-à-dire que grosso modo, on a 4 millions d'euros et on les refile aux banques. Je pense que vu le taux d'endettement bas de Moulins, on aurait pu utiliser cet argent, alors, je trouve qu'avec cet argent, on aurait pu utiliser d'autres moyens, justement pour les habitants. Quand tu parles de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le résultat c'est quoi, c'est que par exemple devant l'ancien cinéma de Moulins, on a eu un nid de poule qui était tellement gros, que l'on aurait pu se cacher dedans, qui est resté plus d'un mois et demi, parce qu'on n'a plus de salariés qui vont reboucher les trous, par exemple. Il est resté plus d'un mois devant l'ancien cinéma et il a été réparé et il est reparti. Donc, c'est ça la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est qu'à un moment donné, on n'a plus de service aux populations et ça c'est bien évidemment des choix que je condamne.

Troisième remarque sur la DGF, quand même, mais soyez honnêtes messieurs et mesdames de droite, soyez honnêtes, votre candidat, les 500 000 fonctionnaires, il a aussi parlé de la fonction publique territoriale. La baisse des dépenses publiques, cela concerne aussi les collectivités donc ce qui va se passer en 2018, d'après ce que j'entends dans les programmes de la présidentielle, mais cela va être pire, donc vous ne pouvez pas vous plaindre qu'il y a une baisse de la DGF et soutenir un candidat qui vous promet encore plus de baisse de la DGF. Il faut donc le dire clairement ou alors il faut dire que vous n'êtes pas d'accord mais il faut le dire ici et à Paris, il faut le dire aux deux endroits, il ne faut pas avoir un double langage ou ici et à la région, pareil.

Sur l'attractivité, « maintien des taux », « Moulins plus attractif », depuis, que je suis élu, je l'écoute, pourquoi pas. Quel bilan, quels éléments de bilan a-t-on pour dire que la ville de Moulins maintenant est plus attractive ? Parce que l'on a maintenu les taux d'imposition ? Quelles conséquences y a-t-il eu concrètement sur l'attractivité ? J'aimerais savoir si vous avez des outils d'évaluation parce que l'on peut toujours être dans le slogan électoral ou préélectoral, c'est bien, aussi, que l'on évalue les choses, peut-être que cela produit des choses, j'aimerais bien savoir lesquelles, je ne les ai pas constatées.

Deux derniers sujets importants et après je m'arrête. Sur le centre-ville, très sincèrement, je pense que ce que l'on met en œuvre sur le centre-ville, certes on y a participé, mais cela n'est pas suffisant. Vraiment, je crois que cela n'est pas suffisant. Pour le moment, ce sont un animateur et un projet d'étude qui est en cours. Je pense qu'il faut qu'on aille plus loin, je vais vous faire une proposition, je ne sais pas si elle a déjà été faite, je ne m'en souviens pas. Je trouve qu'on doit aller plus loin et c'est une proposition qu'on pourrait débattre et discuter. Je pense qu'une des premières problématiques du centre-ville et des commerçants, c'est la question des loyers. On l'a souvent entendu et la difficulté, c'est que l'on a des loyers tellement excessifs que quand les gens louent, ils n'arrivent pas à travailler et à payer leur loyer et, en plus, à payer leur crédit pour le fonds de commerce, etc... je pense qu'il faudrait quand même que l'on voie avec Moulins Habitat, qui a la compétence d'aménagement commercial, pour un plan de rachat parce qu'il faut voir quand même l'état des rues du centre-ville et le nombre de boutiques fermées et à vendre même. Avant, il n'y en avait pas beaucoup. Il y en a de plus en plus et qui ne se vendront pas. Je pense qu'il faut que l'on regarde avec Moulins Habitat qui a un

plan d'acquisition « des pas de porte », c'est comme ça que cela s'appelle dans le commerce je crois, sur tout le centre-ville. Cela prendra certainement un peu de temps, il ne s'agit pas de recourir au pouvoir de réquisition. Il y a peut-être d'autres dispositions législatives ou juridiques que je ne connais pas d'ailleurs, mais que Moulines Habitat se lance dans ce pouvoir d'acquisition pour pouvoir derrière permettre l'installation de nouveaux commerçants. Il faut peut-être avoir un regard sélectif sur la nature des commerçants qui doivent être en centre-ville pour le dynamisme. Je n'ai rien contre les magasins de téléphones, il y en a peut-être un peu moins maintenant, mais un centre-ville avec que des magasins qui vendent des téléphones, je trouve que cela n'est pas très dynamique. On pourrait donc peut-être sélectionner un commerce dynamique en tout cas, mais voilà c'est une proposition que je vous fais. Peut-être qu'elle a déjà été travaillée, je ne sais pas, mais en tout cas, on ne peut pas rester l'arme au pied avec ces boutiques qui ferment.

Dernière chose, je reviens sur un sujet, cela fait longtemps que je ne vous en avais pas parlé, c'est l'ASM. Deux remarques, heureusement qu'il y a La Montagne, je ne dis pas ça parce qu'il y a la presse. Heureusement qu'il y a La Montagne, et que l'on arrive à avoir des informations à La Montagne. J'ai découvert, dans La Montagne de cette semaine, que dans le cadre du licenciement qui avait été opéré, on ne pouvait pas qualifier le licenciement en 2014, je ne reviens pas sur la nature du licenciement, ce n'est pas notre affaire. En 2014, on n'a pas pu requalifier ce licenciement en licenciement économique, parce qu'il y avait 140 000 euros de bénéfice, deux ans après, dépôt de bilan. Non, mais attendez avec l'argent que l'on a donné, deux ans après dépôt de bilan. Qu'est-ce que vous avez engagé comme procédure vis-à-vis de l'ASM ? Modalité d'enquête, est-ce que vous, vous avez saisi, vous avez le pouvoir de saisir, Monsieur le Maire, le Préfet, la Cour des comptes en direct pour qu'il y ait une enquête ? Mais, quand même, où est passé cet argent ? Enfin, moi, je trouve que c'est scandaleux. Je ne vous accuse pas d'être responsable, peut-être, au pire de la négligence, je ne sais pas. Mais, pour éviter qu'il y ait du fantasme et que l'on s'imagine n'importe quoi, j'aimerais bien que l'on engage des procédures pour savoir où est passé l'argent que l'on a donné à l'ASM et qu'en deux ans, s'il y a bien eu 140 000 euros, il faudra peut-être vérifier les chiffres, moi, je ne peux pas les vérifier, puisque je n'ai pas d'éléments. Mais, 140 000 euros de bénéfice, deux ans après on dépose le bilan, alors que l'on verse une subvention de 200 000 euros par an. Attendez, vu le budget de l'ASM, que cela coule en deux ans, cela pose question. Enfin, je pense que cela doit vous interroger quand même et j'espère que des actions seront engagées pour connaître la vérité tout simplement.

Dernière chose, vraiment, il faut arrêter de laisser jouer l'Académie sur le stade B. Je vais vous dire pourquoi. Je vais de temps en temps aux matchs, je ne suis pas un grand fan de foot, cela m'arrive d'y aller et franchement, j'ai honte de la ville, je vous le dis très sincèrement, j'ai honte de la ville quand je vois qu'une équipe joue sur un terrain de foot et qu'il y a tous les anciens, des gens qui ont entre 60 et 80 ans et qui étaient attachés au club, on ne peut pas leur reprocher, et qui sont debout tout autour du stade. Mais vous vous rendez compte de ce que l'on fait subir aux Moulinois dans cette affaire ? Parce qu'on ne veut pas, parce que l'on a été vexé que des Moulinois soient attachés à un club qui avait une histoire et qui souhaitent faire vivre ce club, mais laissez leur le stade numéro un quand c'est possible. Quand cela n'est pas possible et qu'il y a le match d'Yzeure et bien vous faites jouer Yzeure sur le stade de Moulins, mais quand il n'y a pas de match, vous ne pouvez pas laisser les gens, mais venez voir, venez voir !

MONSIEUR LE MAIRE - Yannick, essaye de te recentrer sur le sujet.

MONSIEUR MONNET - Non, c'est un sujet, c'est le débat d'orientations budgétaires donc cela fait partie de l'orientation sportive.

MONSIEUR LE MAIRE - Pas du tout sur l'utilisation du terrain.

MONSIEUR MONNET - Si, si c'est le débat d'orientations.

MONSIEUR LE MAIRE - Je te demande...

MONSIEUR MONNET - Je vous dis d'aller voir, je finis et après je m'arrête.

MONSIEUR LE MAIRE - Je te demande de parler du sujet du débat, si tu as une seule idée, donne-la.

MONSIEUR MONNET - Elle est faite, c'est la dernière.

MONSIEUR LE MAIRE - Ce n'est pas la peine de parler d'autre chose parce que cela n'est pas du tout dans le débat.

MONSIEUR MONNET - Cela vous met en difficulté, c'est pour ça que vous ne voulez pas que je termine. Cela vous met en difficulté, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE - Tu commençais en disant : « il faut emprunter, il faut augmenter les impôts »...

MONSIEUR MONNET - Je vous l'ai donnée l'idée et je vous dis... je finis sur le budget, cela ne mettrait pas en danger les finances de Moulins, si on laissait l'Académie, enfin l'ASM qui s'appelle « Académie », si on les laissait jouer sur le terrain A, non, cela ne mettrait pas en danger les finances de Moulins et au moins les plus anciens supporters, qui sont entre cinquante et cent, dès que cela joue à domicile, ne seraient pas obligés de rester debout, au moins une cinquantaine, si, si et je vous dis, j'ai vu des personnes...

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, merci. Y a-t'il d'autres interventions sur le sujet qui est le sujet budgétaire et si tu peux avoir une idée, un jour sur le sujet budgétaire, tu la donnes. Tu n'es pas obligé de parler d'autre chose, faute d'avoir une seule idée sur le sujet budgétaire.

MONSIEUR DELASSALLE - Alors, je ne sais pas si c'est sur le sujet budgétaire, mais c'est sur la situation en général et l'orientation budgétaire aborde toujours la question d'ordre général et de la manière dont la ville vit, fonctionne et se comporte.

Moi, je voulais venir sur deux sujets qui ont été un peu abordés tout à l'heure. Stefan a dit : « le deuxième pont est un marqueur », effectivement le deuxième pont est un marqueur, je me demande la couleur de ce marqueur et si la couleur ne s'estompe pas un peu vu le temps qui passe, mais hormis cela, je pense que, puisque cela est annoncé pour 2020, nous sommes en 2017, se pose inexorablement la question du financement de ce pont. Je pense que nous pourrions véritablement parler de la construction de ce pont que lorsque nous saurons de quelle manière il est financé. Pour l'instant, première chose, je ne sais pas comment la Ville de Moulins envisage le financement, peut-être qu'il y a un certain nombre de manœuvres de désendettement qui vont vers cette démarche, mais il serait bien d'en parler. La deuxième chose, on sait que le département ne s'est toujours pas prononcé sur le financement et je pense que tant que le département ne se prononcera pas sur le financement du deuxième pont, on pourra toujours en parler, mais il sera difficile de le faire. Ça, c'est le premier sujet.

Pour le deuxième sujet, tu me diras peut-être que c'est un peu en dehors, mais je ne le pense pas. Moi, je voulais attirer l'attention du Conseil Municipal et des élus communautaires et répondre à Stefan qui a dit : « Moulins attire les regards ». Oui, Moulins attire les regards, mais Moulins n'attire pas l'économie en ce moment. Je voulais donc insister maintenant, parce que je pense qu'il est temps, même si je constate que personne n'en parle, personne n'ose en parler. Est-ce la période électorale ? Est-ce parce que l'on est trop timide ou est-ce parce que l'on ne sait pas ou est-ce parce que cela nous gêne beaucoup ? Mais, nous savons maintenant avec un courrier du Préfet, qui a été remis il y a 48 heures, qu'ITM ferme immanquablement. L'annonce de la suppression de 200 emplois est là et dans le courrier que j'ai, il est annoncé le groupe lui-même en supprime 600, mais 200 concerne l'installation qui a lieu sur l'agglomération. Se pose la question, que fait l'agglo ? Que font les élus de Moulins dans l'agglo pour, d'une part, sans doute qu'il est trop tard pour éviter cela, je n'en sais rien, je n'ai pas regardé de près ce qu'il en était, mais pour réfléchir sérieusement à quoi faire pour ces 200 emplois qui vont disparaître ? Avec ces 200 emplois qui vont disparaître, il y a des familles et, y compris lorsque l'on regarde cette entreprise, il y a des transporteurs. Il y a en particulier un transporteur parce que les camions d'ITM n'ont pas de tracteurs, c'est un transporteur local qui s'en occupe. Tout cela fait beaucoup d'emplois et je pense qu'il serait temps de s'en préoccuper, de ne pas avoir peur d'en parler et de voir comment on va faire pour essayer de retrouver ces 200 emplois qui disparaissent. Le Préfet parle d'une convention, sans doute que tu en es destinataire aussi, d'une convention qui serait s'en doute destinée à apporter des moyens financiers. Je pense qu'il serait bien de regarder quels sont ces moyens et ce que l'on peut en faire ensemble pour que nous ne restions pas avec une nouvelle friche. Voilà, merci.

MONSIEUR LE MAIRE - D'autres ?

MADAME VEZIRIAN - Oui, moi, j'aimerais parler de ce beau projet de la résidence intergénérationnelle. J'ai trois questions et une interrogation. La première question, c'est à ce jour combien de logements étudiants sont occupés ?

MADAME TABUTIN - Tous.

MADAME VEZIRIAN - La deuxième, combien de demandes de la part des personnes âgées ?

MADAME TABUTIN - Trop par rapport à la capacité d'accueil de la résidence. Pour les logements, il y a une liste d'attente qui pourrait permettre d'occuper tous les logements. Alors, il y aura une commission qui normalement est réglementaire, puisque c'est une commission ad hoc qui doit examiner les demandes de logement à la résidence et qui tient compte, d'une part, de l'autonomie des ressources et de l'urgence et puis après de la date d'inscription, bien évidemment.

MADAME VEZIRIAN - On annonce un suivi individualisé, un accompagnement vers les structures de type Ephad, donc c'est là que je m'interroge, je trouve cela un peu alléchant dans la mesure où l'on a plus de 350 à 400 personnes qui attendent sur des listes et qui sont certainement plus prioritaires que les personnes qui occuperont ces locaux. Donc, voilà qui assurera ce suivi ?

MADAME TABUTIN - Alors, le suivi individualisé se fait déjà à la résidence Sainte Thérèse, puisque l'on sait que pour la plupart des personnes qui sont accueillies dans ces résidences, je dirais, lorsque leur état ne leur permet plus, puisque nous sommes dans une structure non médicalisée, souvent elles sont accueillies, lorsque leur état le nécessite dans une structure d'accueil type Ephad. Donc, il y a déjà un accompagnement qui se fait aujourd'hui et la plupart trouvent une place, alors c'est souvent avec un accord des personnes et des familles. Là, pour la résidence Bon Pasteur, on ne fera que poursuivre le travail qui est fait déjà avec la résidence Sainte-Thérèse, puisque je vous rappelle que la résidence Bon Pasteur n'est qu'une extension de la résidence Sainte-Thérèse. L'accompagnement qui est fait aujourd'hui à la résidence Sainte-Thérèse se poursuivra donc à la résidence Bon Pasteur avec l'équipe en place, puisque nous avons une directrice et puisque maintenant c'est géré par Moulins Habitat, Stéphanie Galia, qui a une formation d'assistante sociale et elle est donc habilitée à les accompagner. Bien évidemment, ce sont des personnes autonomes dans leur tête et autonomes dans leur capacité de décider et, bien évidemment, avec les médecins traitants qui s'en occupent et les familles qui sont autour d'elles. C'est donc un accompagnement comme on le fait aujourd'hui, on le fera demain.

MADAME VEZIRIAN - Nicole, tu sais très bien que les personnes prioritaires maintenant, qui rentrent dans les Ephad, sont des personnes qui sont extrêmement dépendantes, des JR2, JR3 et des personnes qui viennent le plus souvent de l'hôpital. Je veux dire par là que ces personnes-là ne sont pas forcément prioritaires pour entrer en Ephad. Il y a beaucoup, vraiment beaucoup de demandes.

MADAME TABUTIN - Beaucoup de nos résidents sont aussi orientés vers ces établissements, souvent après un passage à l'hôpital.

MONSIEUR LUNTE - Peut-être une première précision de ma part quand il est question d'autosatisfaction, on ne peut pas dire que tout va merveilleusement bien sur ce territoire mais quand je parle d'une situation, dont nous n'avons pas à rougir par rapport à d'autres collectivités, pas loin de nous, nous n'avons pas à rougir parce que nous sommes dans une situation très complexe et très compliquée. Sur la partie des recettes, j'ai essayé de détailler, nous avons réussi à tenir parole. On ne peut pas demander plus, on ne peut pas faire des miracles, ce n'est pas notre rôle. Nous sommes des élus comme vous et, nous, nous avons la majorité et avec les moyens qui sont les nôtres, nous essayons de faire le maximum de ce qu'on peut apporter en tant que collectivité à la vie de la société, à la vie d'ensemble. Je remercie Jacques pour ses remarques pondérées, effectivement, il y a des choses qui ont avancé sur le commerce, par exemple. Après, quand j'entends surtout Yannick, quand j'entends que rien ne marche, tout va mal : le commerce, l'immobilier, les associations, les sports, quelle est ta proposition derrière ? Est-ce que sérieusement tu veux nous proposer que la collectivité doit tout prendre en main ? Ça, on a connu dans d'autres parties de l'Europe et du monde mais cela n'apporte pas grand-chose. Pour te suivre jusqu'au bout, j'ai l'impression qu'avec notre formidable budget municipal, on doit aussi s'attaquer à acheter les banques au lieu de leur rendre l'argent qu'elles nous ont prêté il y a quelques années. Je ne me retrouve pas dans cette critique que nous devons tout prendre en main nous-mêmes et acheter tous les commerces, j'entends ça, prendre en main les associations, les uns les autres. Cela n'est pas notre politique, notre approche, nous avons, comme Daniel aussi, des inquiétudes sur l'activité économique mais dans l'ensemble de ce pays et nous ne devons pas non plus nous mettre dans une attitude de puissance de dire que cette collectivité peut faire tout elle-même. Nous dépendons largement sur beaucoup de paramètres, d'autres niveaux d'interventions, d'autres niveaux politiques. Nous faisons avec les moyens, qui sont les nôtres, ce que nous avons annoncé. Nous sommes aussi capables de réagir en urgence s'il y a une difficulté qui se présente. Nous allons poursuivre sur cette voie-là.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, moi, je voudrais vous féliciter de ce débat. D'abord, je suis désolé, j'ai dû absolument m'absenter quelques instants, mais j'ai noté, je parle sous ton contrôle Yannick, que pour la

première fois, l'opposition ne nous demande pas d'augmenter les impôts ou d'augmenter l'endettement ou de faire les deux donc je me réjouis quand même de votre retour dans la réalité et l'atmosphère. Alors, à partir de là on essaye toujours, ce n'est pas ma conception, mais vous croyez qu'il est nécessaire d'essayer d'inquiéter. Alors, d'abord sur la baisse de la population, Jacques, tu sais très bien pourquoi il y a eu une baisse et notamment le programme qui a été indispensable de renouvellement urbain traduisait plusieurs années après la baisse qui avait eu lieu auparavant. Aujourd'hui, on est dans une hausse. Il y a eu 19 400 habitants, puis 19 700 habitants et nous aurons les 20 000 habitants, le recensement s'est fait et on le sait, je ne vais pas revenir là-dessus, c'est technique et à chaque fois ce n'est que sur 1/5^{ème} dont le recensement se porte et on est dans une phase de hausse. La phase de baisse est mécaniquement ce qui s'est passé avec le renouvellement. Mais maintenant que l'on est dans une phase de hausse et donc, encore une fois, ayons l'honnêteté de constater ça. Ce n'est pas la peine de crier au loup.

MONSIEUR LAHAYE - Très rapidement, je pense qu'effectivement j'ai essayé de dire « atout et faiblesse ». Je ne sais pas pour les notes qui les a prises, mais je n'ai pas parlé de ça. J'ai dit qu'au contraire Moulins Communauté s'agrandissait et c'est un point fort et j'ai dit simplement que la situation au niveau population était toujours un de nos soucis, que tu partages forcément.

MONSIEUR LE MAIRE - Mais, qui augmente.

MONSIEUR LAHAYE - Avoir une préfecture sur 20 000 habitants, c'est une question malgré tout. Je veux dire qu'on n'est pas du tout sur une situation où je dis qu'il y a une baisse démographique catastrophique, etc... Je sais bien aussi, Stefan l'a effectivement souligné, qu'il y a un certain nombre d'éléments qui sont des éléments nationaux et qui ne sont pas simplement des choses locales. Je pense que c'est une des questions qui se posent malgré tout et je pense que sur le schéma commercial et quand Stefan répond...

MONSIEUR LE MAIRE - Attends, tu ne vas pas répéter puisque j'ai bien noté ce que tu dis. Lorsque vous évoquez, Daniel Delassalle, le temps de la gestation du deuxième pont, tu sais parfaitement, les conditions administratives, d'études, parce que l'on est sur la réserve naturelle du Val d'Allier, parce que l'on a des espèces protégées, parce qu'il y a la révision du PPRI et qu'on est dans un temps de gestation administrative qui est ce temps. Tu évoques un problème de financement, le financement des études, c'est-à-dire que jusque-là a été porté pour un tiers par la Ville de Moulins, pour un tiers par la Communauté d'Agglomération, pour 40 % par le Département et il est tout à fait normal qu'on bâtit le financement lorsque les travaux pourront être engagés et à ce jour, évidemment, c'est normal que les collectivités le fassent. Je ne préjugerais pas de la position de la Région, je constate simplement qu'on n'avait pas la possibilité avec le précédent Conseil Régional d'envisager même sa participation au deuxième pont et je constate, je n'anticipe pas du tout sur sa réponse, mais qu'en tout cas, c'est ouvert. Je ne vois pas au nom de quoi là aussi créer de l'inquiétude, le département a fait son devoir jusqu'à aujourd'hui et demain, nous espérons pouvoir accrocher peut-être, en tout cas on va en discuter, une autre collectivité. De la même manière, on n'en parle pas ici, parce que c'est un projet qui sera porté probablement au niveau de l'aménagement des berges de l'Allier, donc dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par Moulins Communauté, mais le troisième pont, ce que l'on appelle le troisième pont, c'est-à-dire la transformation du pont de fer, en pont pour piéton, pour vélo, etc... avec l'embranchement sur les deux rives, est quelque chose qui va se faire.

Encore une fois, on a des projets sur lesquels on peut toujours dire qu'on voudrait que cela aille plus vite, si c'était possible, je signerais avec vous. Faire aujourd'hui un deuxième pont, alors que l'on est dans une rivière avec une réserve naturelle, des espaces protégés, cela prend un certain temps, ça, c'est clair, partout et ici comme ailleurs et cela avance. Vous évoquez évidemment le point des commerces qui est un sujet sur lequel je pense que Yannick y a été avec une note d'humour, ne restez pas l'arme au pied. S'il y a bien un sujet sur lequel on a toujours agi, c'est celui-là. On sait très bien comment les modes de consommation évoluent et on sait aussi très bien faire respecter le schéma commercial qui a été développé et donner aux commerces, à l'attractivité du centre-ville et aux commerces du centre-ville un maximum d'attractivité. Alors, on sait que les modes de consommations changent, on sait ce que c'est le développement du e-commerce, on sait qu'il faut faire respecter les engagements qui ont été pris et je ne vous rappellerais pas ici combien je me suis trouvé un peu seul quand il fallait les faire respecter ces engagements par le porteur du projet « Les Portes de l'Allier ». Aujourd'hui, j'en rendrais compte à Moulins Communauté comme j'en rendrais compte lorsqu'on aura ce sujet à l'ordre du jour, c'est-à-dire ce qui est fait pour faire respecter les engagements dans le Sud, ce qui est fait pour faire respecter les engagements dans le Nord et ce que nous faisons pour renforcer l'attractivité du centre-ville et à l'évidence, l'aménagement de la Place de Lattre de Tassigny qui vient finir l'aménagement des espaces publics dans le centre-ville et qui concourt à l'attractivité commerciale du centre-ville. Je sais parfaitement qu'il y a des enseignes qui ferment, je sais parfaitement qu'il y a des enseignes qui ouvrent. Je

sais parfaitement que lorsqu'il y a eu la fermeture d'Ambiance & Style, il y a eu très récemment l'ouverture d'Armand Thiery Homme. Lorsqu'il y a eu le retrait de l'enseigne André, il va y avoir une enseigne extrêmement recherchée, qui vraiment va être assez exceptionnelle et qui vient s'installer, donc on peut faire le point, nous avons agi. Nous allons avoir juste après une délibération pour octroyer 10 000 euros à un commerce qui s'est implanté dans quelque chose qui était délaissé depuis trois mois et qui va bientôt ouvrir. On a fait venir et doter, je pense que les commerçants sont très heureux d'avoir cet interlocuteur, un manager de centre-ville, qui a exercé avec énormément de réussite dans le centre-ville, mais qui connaît aussi la périphérie. C'est vraiment un recrutement, je pense, de très grande qualité. On a lancé une étude commerciale pour avoir exactement des analyses, des comparatifs, des benchmarking avec d'autres endroits. On mobilise l'ensemble de nos moyens pour donner un maximum de chance à notre commerce de se faire. J'espère, encore une fois, que nous serons appuyés, soutenus sur tous ces points. Bref, on ne va pas reprendre des sujets qui nous ont un peu fâchés.

À partir de ce moment-là, moi, ce que je voudrais que l'on note à nouveau, c'est que notre collectivité, qui a effectivement un potentiel fiscal inférieur aux villes qui sont autour de nous, et j'espère que vous n'allez pas nous reprocher d'avoir accueilli sur Moulins des gens qui n'avaient pas le plus grand potentiel fiscal, c'est quand même qu'à Moulins il y a des logements sociaux alors que les villes qui sont autour sont en rupture des engagements qui ont été pris. Donc c'est à Moulins que l'on a des logements sociaux et accessoirement quand on a des logements sociaux, on a des gens qui ont des revenus un peu plus bas que des gens qui sont plus fortunés et qui vont acheter des propriétés à l'extérieur. Tous les logements pour accueillir des gens en difficultés sont pratiquement sur Moulins. Une partie récemment a été s'installer sur Yzeure. Malgré ce potentiel fiscal plus bas, moins 111 euros par habitant en moyenne, nous avons et nous offrons aux Moulinois, depuis 23 ans, pas d'augmentation d'impôt. Les villes de 10 000 à 100 000 habitants en France qui en 23 ans n'ont jamais augmenté les impôts se comptent maintenant sur les doigts d'une seule main. La première des choses dont on peut se féliciter pour toutes les classes moyennes, pour tous ceux qui payent des impôts, c'est qu'à Moulins on n'a jamais augmenté depuis 20 ans le taux d'imposition. Et que deuxièmement, comme on pense à l'avenir et à nos enfants, on a baissé le taux d'endettement. Alors, je sais qu'avant vous nous demandiez de l'augmenter, mais nous on l'a baissé et aujourd'hui, le taux d'endettement à Moulins, il est la moitié de ce qu'il est en moyenne en France pour des villes de notre taille. Alors je ne parle pas sur le plan national, mais beaucoup de collectivités mettent sur le dos des jeunes et des enfants des années difficiles pour rembourser la dette, alors qu'à Moulins, on a trois années et demie pour rembourser la dette. C'est un résultat exceptionnel. Alors que l'on n'augmente pas les impôts et alors que l'on a une dette vraiment beaucoup plus basse que les villes de notre taille, on arrive à investir régulièrement, tenir les engagements que l'on avait pris et que Stefan a rappelé, cinq millions d'investissements annuels et cette année, en 2017, 7 550 000 euros exactement.

À quoi on les destine ? On les destine d'abord à l'achèvement de l'aménagement du centre avec la Place de Lattre de Tassigny. Je vais vous dire, moi, je suis très heureux parce qu'on a donné sur cette place, il y a maintenant deux-trois mois, le 15 décembre, l'ouverture de la salle des fêtes, qui je crois donne une grande satisfaction à tous ceux qui y vont, qui est animée, avec des jeunes qui y vont et qui travaillent ensemble. C'est ce que l'on appelle en anglais, du coworking et en français, du « travail ensemble ». Il y a une salle des fêtes qui est très accueillante. On va avoir une place avec un parvis qui va réunir la salle des fêtes, la médiathèque, l'école de musique, les nouveaux locaux de Moulins Communauté. Je pense que cela va être une très belle chose, profitons-en.

Deuxièmement, on poursuit l'effort sur les jeunes. Je crois que tout le monde reconnaît que Les Coquelicots sont un très grand succès. Après, Les Coquelicots, maintenant c'est Léonard de Vinci avec une première tranche. On poursuit ça pour avoir le volet scolaire dans le projet de renouvellement urbain des quartiers sud, là aussi, qui a été un grand succès.

Troisième point fort, le logement avec la poursuite de l'OPAH RU, qui devait s'arrêter et que l'on a prolongé d'un an et on investit dessus pour pouvoir continuer à améliorer le patrimoine pour attirer du monde, puisque principalement cela va permettre à des logements vacants de revenir dans le parc loué.

Quatrième volet, le patrimoine avec cette année, les travaux sur la chapelle St Joseph, mais que l'on connaît plus sur la chapelle de la Visitation à la rue de Paris.

Cinquième volet, la culture, avec le lancement des études pour pouvoir aborder à partir de la rentrée de septembre 2018, les travaux sur le Théâtre pour sa rénovation. Beaucoup de choses ont été faites jusqu'à maintenant, mais cela ne se voit pas beaucoup, puisque c'est surtout la scène et le fonctionnement. Il y a la salle, l'achèvement de la scène donc on revient vers vous et on se donne les moyens pour amorcer ça en 2017, pour être prêts en septembre 2018 à lancer les travaux.

Et enfin, du côté de la solidarité avec le foyer du Bon Pasteur qui est, je pense, encore une fois, une très belle réalisation, qui non seulement va donner des capacités d'accueil pour les jeunes étudiants, pour les jeunes actifs, pour des seniors encore autonomes, mais qui veulent se retrouver un peu entre eux, mais aussi des

liens intergénérationnels, avec ce côté de rencontre entre les générations.

Voilà à partir de ce moment-là, évidemment qu'il y a des sujets qui sont difficiles et il est vrai qu'aujourd'hui, par exemple, le commerce a subi ce qui se passe dans le commerce dans toute la France. Il a subi aussi, les conséquences de la sécurité, c'est vrai. Aujourd'hui, d'abord, on tient les finances de la ville et les capacités d'investissement sont chargés alors que les autres en s'en lavant les mains disaient : « ce n'est pas grave, c'est les enfants qui payeront ». Deuxièmement, on maintient des investissements dans nos grandes priorités, que sont l'aménagement du centre-ville et son attractivité, que sont les écoles et l'aménagement des écoles pour nos enfants, que sont la réhabilitation du logement dans la ville, que sont la défense du patrimoine, de la culture et de la solidarité. Je pense, qu'aujourd'hui comme les années précédentes, on est dans la continuité sans encore une fois charger l'avenir, sans peser sur ceux qui payent l'impôt, qui sont bien souvent, malheureusement aussi toutes les catégories et bien, en les préservant, on arrive à construire, à préparer l'avenir de notre ville.

Voilà, il n'y a pas de vote dessus, je vous rappelle qu'on prend acte puisque c'est un débat, donc on constate que l'on a débattu. Je pense que tout le monde est d'accord et on se retrouvera pour la présentation du budget dans un mois, je pense.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur LUNTE*,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure nécessaire pour éclairer le vote des conseillers municipaux lors de l'adoption du budget primitif,

Vu le rapport établi par le Service Financier, résumant les orientations générales pour 2017,

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires à la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne acte à Monsieur le Maire de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2017.

Délibération n°DCM201702

2. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2016 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°4

MONSIEUR PLACE - Là, exceptionnellement, c'est un reliquat qui nous reste de l'année 2017 sur des biens de valeur inférieure à 500 euros donc nous vous demandons l'autorisation de les imputer à la section investissement. La totalité de ces biens s'élèvent à 4 644 euros, ce qui fait que l'on va récupérer là-dessus de la FCTVA et pouvoir les amortir.

MADAME TABUTIN - Est-ce qu'il y a des observations ? Je porte au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

Vu l'article L2122-21, 3°) du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500 € qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2016, établissant une liste complémentaire de ces biens d'un montant inférieur à 500 € acquis sur l'exercice 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2016, établissant une liste complémentaire de ces biens d'un montant inférieur à 500 € acquis sur l'exercice 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2016, établissant une liste complémentaire de ces biens d'un montant inférieur à 500 € acquis sur l'exercice 2016,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2016,

Considérant que ces biens s'amortissent sur un période d'une année,

Vu la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN)

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° Immo	Désignation	Valeur acq.	Nature
2016000226	MATERIEL OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	91,01	2158
	OUTILLAGES	91,01	
2016000334	DIVERS MATERIELS INFORMATIQUE	372,8	
	TELEPHONIE	300	
	CORDONS	72,80	
2016000270	MOBILIER DIVERS	86,54	2184
	FAUTEUIL DE BUREAU	86,54	
2016000018	LIVRES NON SCOLAIRES	116,76	2188
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	26,57	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	19,11	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	21,29	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	8,93	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	10,1	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	30,76	
2016000019	JOUETS	603,91	2188
	JEUX MATERNELLE	177,5	
	JEUX NOEL MATERNELLE	6,90	
	JEUX NOEL MATERNELLE	23,47	
	JOUETS NOEL MATERNELLE	24,08	
	JOUETS NOEL MATERNELLE	24,77	
	JEUX NOEL MATERNELLE	99,68	
	JEUX NOEL MATERNELLE	82,94	
	JEUX NOEL MATERNELLE	59,79	
	JEUX NOEL MATERNELLE	104,78	
2016000059	LIVRES ET DVD NON SCOLAIRE PAT	145,00	2188
	LIVRES	100,00	
	DVD	45,00	
2016000064	PETITS MATERIELS	509,20	2188
	GRILLES EXPO	135,60	
	LUGES	109	
	SACS EN TOILE	264,6	
2016000143	LIVRES SCOLAIRE ET FICHIER	65,52	2188
	LIVRES SCOLAIRES	65,52	
2016000241	LIVRES BIB - 500 €	40,04	2188

	LIVRES	40,04	
2016000277	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	2 481,21	2188
	TRICYCLE	114,76	
	MATERIEL DE SPORT	218,45	
	FILETS	2148	
2016000299	MOBILIER DIVERS	132,63	2188
	PANNEAU LIEGE	45,77	
	RADIATEUR	86,86	
		4 644,62	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2016.

Délibération n°DCM201703

3. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ETUDE DE FAISABILITE D'UN NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE L'ALLIER A MOULINS - AVENANT N°2

MONSIEUR PLACE - On revient au deuxième pont et nous allons vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant concernant un marché d'étude de faisabilité sur le fameux deuxième pont. Après un ajustement, on s'aperçoit de nouvelles études, qui évidemment retardent la mise en route de la construction du deuxième passage. Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant, qui va porter d'ailleurs la somme pour le marché de faisabilité à 525 415 euros.

Tout en sachant, comme l'a dit Monsieur le Maire, que la ville participe à 30 %, la Communauté d'Agglomération intervient ici uniquement pour les études en tant que maître d'ouvrage délégué, et 40 % par le Département.

MADAME TABUTIN - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Considérant les échanges intervenus entre le Conseil Départemental de l'Allier, la Communauté d'agglomération de Moulins et la Ville de Moulins sur le lancement d'un nouveau franchissement de l'Allier à Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 actant le lancement de l'étude de faisabilité technique et environnementale de ce projet par le Conseil Général de l'Allier et définissant la participation de chacun des trois partenaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2012 établissant une convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Allier, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, concernant les conditions de réalisation et de financement de l'ensemble des études nécessaires à l'obtention des autorisations administratives pour la création d'un nouveau franchissement de l'Allier à Moulins reliant la RD 13 au Cours de Bercy via la RD 13 en direction de Bourbon l'Archambault, et comprenant :

- Une voie nouvelle entre le cours de Bercy (rive droite) et la RD 13 (rive gauche)
- Une voie nouvelle entre la RD 13 et la RD 953,
- L'aménagement sur place de la RD 13 entre les deux sections précédentes,

Il est rappelé les dispositions de l'article 1 de la convention à savoir que cette convention « *ne saurait présager du Maître d'ouvrage qui portera effectivement les procédures et la maîtrise d'ouvrage des travaux* »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014 entérinant l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'étude de faisabilité d'un nouveau franchissement de l'Allier à Moulins entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Moulins et le Conseil Départemental de l'Allier,

Considérant que le coût de l'étude de faisabilité était initialement évalué à 800 000€ HT,

Considérant que les prestations du bureau d'études ARTELIA ont été arrêtées après appel d'offres lancé par le Conseil Départemental au montant de 399 675 € HT et qu'après ajustement de la nature des prestations du bureau d'études ARTELIA, il a été décidé de cadrer toutes les prestations sur le montant de ce bureau d'études soit : 399 675 € HT,

Considérant que plusieurs avenants au marché ont dû être pris, portant désormais le montant du marché à la somme de 525 415,97 € HT,

Considérant que la participation de la Ville à ces prestations d'études est fixée à 30 % du montant HT de 525 415,97 € HT,

Considérant que l'article 3 de la convention doit être modifié en conséquence par voie d'avenant et qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention visée tel qu'annexé à la présente délibération.

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets concernés.

Délibération n°DCM201704

4. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS 27 RUE DELORME A MOULINS

MONSIEUR PLACE - En réalité, il va y avoir quatre délibérations qui vont se suivre et ce sont des délibérations qui vous demandent d'autoriser la municipalité à cautionner des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont accordés à Moulins Habitat, pour trois d'entre elles, je vous les citerais, pour des constructions de logement et pour la dernière, pour de la réhabilitation. Il faut savoir que le cautionnement est à hauteur de 80 % pour ce qui est de la construction et 60 % pour ce qui est de la réhabilitation.

Alors pour le premier cautionnement, cela concerne six logements qui sont situés 27 rue Delorme à Moulins,

MADAME TABUTIN - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°59347 en annexe signé entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie 8 mars 2017,

7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARTIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 406 091,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°59347, constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201705

5. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS 14 RUE DIDEROT A MOULINS

MONSIEUR PLACE - Pour la deuxième délibération qui concerne 12 logements situés 14 rue Diderot à Moulins, c'est toujours de la construction.

MADAME TABUTIN - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°59346 en annexe signé entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 1 120 948,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°59346, constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201706

6. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS PLAI RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE 18 RUE DES REMPARTS A MOULINS

MONSIEUR PLACE - Concernant maintenant 16 logements pour la résidence intergénérationnelle située 18 rue des remparts à Moulins.

MADAME TABUTIN - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°60080 en annexe signé entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 543 212,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°60080, constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de

celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201707

7. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS GRAVIERE - CAMPAGNE BOULEVARD DE NOMAZY A MOULINS

MONSIEUR PLACE - La dernière, c'est pour 32 logements situés dans la zone des Gravières à Nomazy Village. C'est en réhabilitation.

MADAME TABUTIN - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu la demande formulée par MOULINS HABITAT,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°60167 en annexe signé entre MOULINS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARTIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 756 304,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°60167, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201708

8. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017 - TRAVAUX DE RENOVATION THEATRE MUNICIPAL

MONSIEUR PLACE :

C'est dans le cadre du fameux fonds de solidarité et d'investissement qui, je le signale, est destiné aux communes qui ont des finances relativement saines puisqu'il faut obligatoirement investir et que Moulins se trouve donc éligible à ce titre. C'est donc dans le cadre de rénovation du théâtre municipal pour un budget approximatif de 2 200 000 euros. Nous sollicitons, je dis bien nous sollicitons, ce n'est pas acquis la somme de 440 000 euros en subvention. Tout en sachant, je reviens dessus puisqu'on en avait discuté en commission, tout en sachant que ce fonds de solidarité ne vient pas évidemment compenser la baisse de la DGF. Comme Stefan nous l'a signalé, sur la totalité de notre mandat, la baisse de la DGF va se situer aux alentours de 5 500 000 euros que l'on aura donc en moins.

Ce qu'en bon professeur de mathématiques, on peut traduire par le fait qu'au lieu d'investir cinq millions d'euros par an, on aurait pu investir six millions d'euros à quelque chose près. Le FSIL ne vient pas

compenser cette baisse de la DGF, puisqu'en 2016, nous n'avons eu que 300 000 euros et aujourd'hui, nous sollicitons 440 000 euros pour le théâtre et dans la prochaine délibération, ce sera 300 000 euros. C'est très loin de compenser la baisse de la DGF.

MONSIEUR LAHAYE - Je voudrais intervenir là-dessus, d'abord, ce n'est pas un fonds de solidarité, c'est un fonds de soutien. Après, je pense que ce n'est pas uniquement les communes biens gérées qui obtiennent ce fonds de soutien. Il faut savoir quand même que ni Vichy ni Montluçon ne l'ont eu. Il y a que Moulins qui l'a eu et je pense que c'est sans doute par rapport au potentiel fiscal et par rapport aux difficultés que l'on peut rencontrer avec cette population.

Je voudrais en profiter pour dire que l'on n'est pas du tout intervenu sur le potentiel fiscal, on est intervenu sur le fait du différentiel du potentiel fiscal, c'est-à-dire que le potentiel fiscal a baissé, c'est-à-dire que la population n'a pas été modifiée au niveau de Moulins et c'est inquiétant, parce qu'on sait bien par exemple que sur Moulins Nord, les Chartreux, c'est un des lieux où les revenus sont les plus faibles quasiment au niveau de l'Auvergne. C'est quelque chose qui est important, puisque c'est tout le potentiel fiscal de la ville qui a effectivement diminué.

Après, sur le fonds de soutien au niveau de l'investissement, ce que je veux dire, c'est qu'on sait, on ne va pas revenir là-dessus, mais je veux dire, le candidat de la droite, par exemple prépare une baisse, disons de 20 milliards d'euros. La baisse a été de 13 milliards d'euros au niveau des collectivités territoriales donc il y aura une baisse de toute façon, sans doute il y aura une difficulté par rapport à ça. Ce qu'il y a, c'est, qu'à mon avis, l'État, et c'est pour ça qu'on est revenus avec Stefan, on était d'accord là-dessus en commission des finances, ne diminue pas la DSU et le fait qu'il y ait une légère augmentation qui ne compense pas au niveau DGF, c'est plutôt une politique intelligente, puisque cela aide les collectivités qui ont le plus de difficultés. Ça, je trouve que c'est un point important. Ensuite, la Ville de Moulins est passée effectivement d'un montant à un autre. Il ne faut pas comparer d'une année sur l'autre forcément au niveau investissement, il faut prendre plusieurs années. Les trois dernières années, on est aux alentours de cinq millions d'euros et les trois années avant, on était en gros vers huit millions d'euros. Vous avez fait le choix, qui est votre choix en tout cas, de vous désendetter d'un million d'euros. Se désendetter d'un million d'euros, c'est aussi un choix qui fait qu'on baisse encore, puisqu'il y a la baisse de la DGF et comme on se désendette, on baisse encore au niveau de l'investissement. L'État, pour réagir par rapport à ça, a fait un fonds de soutien au niveau investissement qui est plutôt une bonne chose et qui ne compense pas, effectivement Christian a tout à fait raison, la baisse au niveau de la DGF mais il faut espérer que ce fonds de soutien au niveau de l'investissement restera et que cela sera quelque chose qui sera pris au-delà de l'année 2017.

MADAME TABUTIN - Merci, mais on peut revenir au sujet par rapport aux travaux qui vont se faire sur le Théâtre.

MONSIEUR LUNTE - Juste une précision, d'abord pour le fonds de soutien, on en a discuté en commission, on a dit aussi que premièrement il est très bien que notre capacité d'autofinancement soit suffisante pour en profiter parce que c'est un cofinancement. Première chose, donc là on est rentrés dans les cases. Deuxièmement, je le répète, cela a créé une baisse, une diminution permanente sur notre recette. Pour la baisse de DGF, ce fonds de soutien est, pour moi, un événement, une tentative, tu n'as aucune garantie que cela se poursuive et ça quel que soit le gouvernement de demain, tu n'as aucune garantie là-dessus. Je voulais dire ça et finalement tu as beaucoup insisté sur notre potentiel financier, ce n'est pas une condition pour ce fonds de soutien. La condition, c'est qu'on est centre-bourg, c'est pour ça que l'on a eu accès à ce fonds et nous sommes la seule collectivité qui remplit ce critère.

MONSIEUR PLACE - Pour autofinancer, il faut que l'on soit bien géré, c'était en arrière-pensée.

MADAME TABUTIN - Je vais porter au vote cette délibération pour laquelle on peut être satisfait par rapport à la rénovation engagée pour le théâtre. Voilà, regardons au moins le résultat de ce fonds, c'est ce qui me paraît le plus important. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi de finances initiale 2017 en date du 29 décembre 2016 prolongeant pour 2017 le dispositif du fonds d'aide à l'investissement local,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 08 mars 2017,

Considérant qu'en 2016 un milliard d'euros était mobilisé au plan national pour les grands projets d'investissement et les bourgs-centres,

Considérant qu'en 2017, la dotation de ce fonds est augmentée pour passer à 1,2 milliard d'euros :

-384 millions d'euros viennent renforcer la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) qui atteint désormais 1 milliard d'euros soit une augmentation de 62 % en trois ans.

-216 millions d'euros participent au financement des contrats de ruralités ;

-150 millions d'euros sont consacrés au financement des pactes métropolitains ;

-450 millions d'euros permettront de soutenir les investissements dans les domaines prioritaires que sont le numérique, la mobilité, la transition énergétique, le logement...

Considérant que pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cet effort accru se traduira en 2017 de différentes manières :

-la DETR s'élèvera à 118 millions d'euros soit quelques 20 millions d'euros de plus qu'en 2016

-22,7 millions d'euros seront réfléchés vers les contrats de ruralités

-17,7 millions d'euros sont orientés vers les pactes métropolitains (Lyon et Grenoble)

-51,9 millions d'euros pour les investissements dans les domaines

Considérant que la Ville de Moulins est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour 2017,

Considérant que ce fonds est cumulable avec d'autres fonds d'Etat (DETR, TEPCV, FNADT) et d'autres cofinanceurs, dans la limite de 80% d'aides publiques,

Considérant que suite aux différents échanges avec la Préfecture de l'Allier, il en ressort que la Ville de Moulins a la possibilité de faire émarger au FSIL plusieurs dossiers dont les travaux de rénovation du théâtre municipal,

Considérant que ces travaux consistent en la rénovation du théâtre à l'italienne de Moulins construit en 1847 par Hyppolyte Duran,

Considérant que ces travaux porteront sur la rénovation de la scène et de son grill technique, la mise aux normes des systèmes de sécurité, la mise en accessibilité des locaux, l'amélioration du confort thermique et la rénovation énergétique,

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 2 200 000 € HT et qu'il convient de solliciter une aide de l'Etat au titre du FSIL à hauteur de 20 % des montants des travaux HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	1 760 000 €	80 %	
Etat (FSIL)	440 000 €	20 %	Demandé
Total	2 200 000 €	100 %	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès des services de l'Etat le Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour le financement des travaux de rénovation du théâtre municipal.

Précise que la part d'autofinancement peut varier en fonction des montants octroyés par les divers financeurs ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201709

9. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017 - TRAVAUX ECOLE LEONARD DE VINCI

MONSIEUR PLACE - De la même manière dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement, nous vous demandons l'autorisation de solliciter à hauteur de 300 000 euros ce fameux fonds de soutien pour des travaux concernant l'école Léonard de Vinci.

MADAME TABUTIN - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 08 mars 2017,

Vu la loi de finances initiale 2017 en date du 29 décembre 2016 prolongeant pour 2017 le dispositif du fonds d'aide à l'investissement local,

Considérant qu'en 2016 un milliard d'euros était mobilisé au plan national pour les grands projets

d'investissement et les bourgs-centres,

Considérant qu'en 2017, la dotation de ce fonds est augmentée pour passer à 1,2 milliard d'euros :

-384 millions d'euros viennent renforcer la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui atteint désormais 1 milliard d'euros soit une augmentation de 62 % en trois ans.

-216 millions d'euros participent au financement des contrats de ruralités ;

-150 millions d'euros sont consacrés au financement des pactes métropolitains ;

-450 millions d'euros permettront de soutenir les investissements dans les domaines prioritaires que sont le numérique, la mobilité, la transition énergétique, le logement...

Considérant que pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cet effort accru se traduira en 2017 de différentes manières :

-la DETR s'élèvera à 118 millions d'euros soit quelques 20 millions d'euros de plus qu'en 2016

-22,7 millions d'euros seront réfléchés vers les contrats de ruralités

-17,7 millions d'euros sont orientés vers les pactes métropolitains (Lyon et Grenoble)

-51,9 millions d'euros pour les investissements dans les domaines

Considérant que la Ville de Moulins est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour 2017,

Considérant que ce fonds est cumulable avec d'autres fonds d'Etat (DETR, TEPCV, FNADT) et d'autres cofinanceurs, dans la limite de 80% d'aides publiques,

Considérant que suite aux différents échanges avec la Préfecture de l'Allier, il en ressort que, la Ville de Moulins a la possibilité de faire émarger au FSIL plusieurs dossiers dont les travaux de rénovation de l'école Léonard de Vinci,

Considérant que ces travaux consistent en la rénovation complète de l'école élémentaire Léonard de Vinci située en quartier « politique de la Ville » avec notamment des travaux de mises aux normes et de sécurisation, la mise en accessibilité des locaux, une rénovation énergétique et la mise en place d'équipements numériques,

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 1 000 000 € HT et qu'il convient de solliciter une aide de l'État au titre du FSIL à hauteur de 30 % des montants des travaux HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	700 000 €	70 %	
Etat (FSIL)	300 000 €	30 %	Demandé
Total	1 000 000 €	100 %	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès des services de l'État le Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour le financement des travaux de l'école élémentaire Léonard de Vinci.

Précise que la part d'autofinancement peut varier en fonction des montants octroyés par les divers financeurs.

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201710

10. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME LEGRAND - Cette délibération, c'est pour que vous nous donniez l'autorisation d'ouvrir un poste non permanent d'attaché pour cette année, justement pour le manager commerce. On a déjà détaillé tout cela tout à l'heure.

MONSIEUR LAHAYE - Je voulais revenir sur ces choses-là aussi, un débat d'orientations budgétaires cela suppose que l'opposition fasse des questions et que l'on ait des réponses. Je veux dire, après on a posé la question de la réunion de lundi entre midi et deux, dans laquelle on n'est pas associés et je veux dire, comment cela va se dérouler ? Est-ce que c'est simplement une présentation au niveau des managers ? On nous dit que c'est entre midi et demie et deux heures, est-ce qu'il y a une réunion ? Est-ce qu'il y a un horaire ? Est-ce que l'on est invités, pas invités ? C'est une question.

MADAME TABUTIN - Ce sont les commerçants qui sont invités et effectivement, il y aura la présentation de Monsieur Cyril Martin, le manager commerce, mais ce n'est pas la première réunion que l'on a déjà avec les commerçants, c'est une continuité puisqu'on en a déjà eues.

MONSIEUR LAHAYE - C'est peut-être important que tous les conseillers municipaux qui sont intéressés au niveau du dossier puissent y participer. Je ne suis pas commerçant, est-ce que j'ai le droit d'aller à cette

réunion ?

MADAME TABUTIN - Je pense que non, je pense que la plupart de l'ensemble des conseillers municipaux ou adjoints n'est pas forcément présent à cette réunion. Ce n'est pas une réunion entre élus et puis c'est une réunion pour les commerçants. Ce n'est pas une réunion politique. C'est véritablement à leur demande, présenter les engagements qui avaient été pris lors de la précédente réunion, c'est-à-dire présenter le déroulement des actions que l'on met en place et notamment la présentation du manager aux commerçants. Ce n'est pas une réunion ouverte, c'est véritablement une rencontre entre Monsieur le Maire, les personnes qui sont en charge du commerce et les commerçants. Voilà, ce n'est pas une réunion publique.

MONSIEUR DELASSALLE - Ecoutez cette réponse ne peut pas nous satisfaire, enfin, elle nous inquiète quand même. La municipalité, donc le Maire invite les commerçants pour parler de choses dont tout le monde parle, c'est-à-dire la situation des commerces. Les commerçants nous en font part, on est élus, on est conseillers municipaux et lorsque l'on pose la question de savoir si on peut y être, on nous répond très clairement : « ce n'est pas la peine de venir ou vous n'y avez pas votre place. » Je trouve que c'est un peu fort, c'est vraiment un peu fort et je pense qu'y compris si on veut venir, c'est quand même difficile de nous empêcher de venir.

MADAME TABUTIN - Je pense que le terme de réunion n'est peut-être pas approprié. C'est une rencontre entre les commerçants et Monsieur le Maire, justement par rapport à leur demande et puis, par rapport aux engagements qui avaient été pris lors de la précédente rencontre et il y aura peut-être après une réunion publique mais pour l'instant c'est une rencontre entre l'exécutif et puis voilà, c'est comme ça.

MONSIEUR DELASSALLE - Oui, enfin j'ai vu un carton d'invitation, ce n'est pas une réunion privée, c'était un carton d'invitation, les commerçants me l'ont donné.

MONSIEUR MONNET - On ira.

MONSIEUR DELASSALLE - Ma deuxième question, c'est sur l'emploi. Pourquoi un emploi temporaire ?

MADAME TABUTIN - Parce que c'est dans le cadre aussi de la prolongation de L'OPAH et de l'aide aux commerçants qui est pour cette année, parce que c'est dans le cadre de l'OPAH, on en parlera tout à l'heure.

MONSIEUR LAHAYE - Vous reconnaîtrez quand même que c'est paradoxal de dire : « est-ce que vous avez une proposition ? » si on nous exclut complètement du dialogue. Je veux dire que l'on a assisté à un certain nombre de réunions, on est capable de ne pas transformer quelque chose en tribune politique et je trouve que c'est vraiment remarquable, justement par rapport à un débat d'orientations budgétaires, ce type d'attitude, voilà.

MADAME TABUTIN - Par rapport à la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 23 février 2012 relative régime indemnitaire du personnel,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

Considérant la nécessité de renforcer les équipes de direction sur des dossiers thématiques majeurs pour la collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un emploi non permanent d'attaché pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Dit que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché en tenant compte du profil et de l'expérience du candidat.

Décide d'étendre l'octroi d'un régime indemnitaire prévu par la délibération du 23 février 2012 applicable aux attachés territoriaux.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

11. MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

MONSIEUR MOREAU - Vous avez trouvé sur table la délibération concernant la modification de la carte scolaire, année scolaire 2017/2018. Un premier projet de délibération avait été fourni dans le dossier envoyé à chaque élu car les arrêtés de l'Inspection Académique n'étaient pas parvenus en Mairie. Toutefois comme à son habitude, Madame la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale a rencontré Monsieur le Maire et moi-même pour nous présenter ses intentions en matière d'évolution de la carte moulinoise pour l'année scolaire à venir. C'est pourquoi, il n'y a pas de hiatus dans la présente délibération. J'ai délivré à la commission scolaire le 6 mars dernier les informations alors en ma possession et elles nous ont été confirmées officiellement, grâce à des arrêtés officiels pris le 9 mars et qui dressent le constat suivant :

- A l'école des coquelicots, une création d'un emploi d'enseignant ;
- A l'école maternelle Jean Macé, la création d'un 0,67 poste ;
- A l'école maternelle Marie Laurencin, un retrait d'un emploi d'enseignant qui va entraîner la fermeture de l'école, puisqu'on avait réussi à maintenir pour un an ce poste, mais vu les petits effectifs l'Éducation Nationale retire définitivement ce poste.
- À l'école maternelle les Gâteaux, il y a d'abord le retrait d'un emploi d'enseignant et ensuite un demi-poste sous forme d'aide à l'école et puis avec une incidence sur le temps de décharge de la direction.
- À l'école Jean Moulin, un retrait d'emploi d'enseignant et là, c'est pareil, suite à la mobilisation que nous avons menée, Monsieur le Maire et moi-même, nous avons obtenu l'implantation d'un poste d'ULIS qui va permettre à la directrice notamment de conserver son temps de décharge.

Je vous propose donc de prendre acte de ces décisions prises par l'Inspection Académique et, comme d'habitude, évidemment, de regretter les fermetures et retraits d'emplois qui nous sont proposés.

MONSIEUR MONNET - C'est juste une remarque. Voilà concrètement ce que ça veut dire 500 000 fonctionnaires en moins. Des fonctionnaires en moins c'est des enseignants en moins, des écoles qui ferment. Voilà ce que c'est la baisse des fonctionnaires. Je suis désolé mais tu n'es pas le seul à soutenir Fillon, ne te sens pas visé tout seul, mais voilà la conséquence directe de la suppression du nombre de fonctionnaires.

MONSIEUR MOREAU - Bon, 60 000 postes d'enseignants en plus et trois de moins sur Moulins.

MONSIEUR LAHAYE - Pour ça, je pense que cela sera pire après, donc effectivement, j'avais une question par rapport au nombre d'élèves en moins. On a une idée par rapport à la rentrée ?

MONSIEUR LE MAIRE – Non, sur Moulins, on est relativement constant. Le problème c'est une définition du nombre d'élèves moyen au niveau national, c'est-à-dire qu'on reste encore, je vais employer le terme de l'Éducation Nationale, privilégiés. Personnellement, ce n'est pas le mot que j'emploierais mais, du coup, on fait partie de ces départements sur lesquels on a encore de la marge et on estime que quand on est à 21 élèves par classe, on peut allègrement monter à 22. Voilà pourquoi les villes trinquent. Moi, je me rappelle quand on est arrivés aux affaires, on était à 18 élèves par classe, on en est à 21 aujourd'hui. Je ne crois pas qu'on ait progressé.

MONSIEUR LAHAYE - C'est vrai que ces deux niveaux différents, je veux dire c'est moins inquiétant entre guillemets si la baisse d'élèves n'est pas la cause véritablement des choses, c'est plus un calcul administratif, nombre d'élèves par classe, etc..., en toute fermeture et en toute ouverture.

MONSIEUR LE MAIRE - Très bien, merci en tout cas. On n'a jamais politisé, c'est pour ça que je suis assez étonné que Yannick essaye de le faire. On n'a jamais politisé ça, puisque chaque année on ne le fait pas, enfin c'est quand même un gouvernement...

MONSIEUR LAHAYE - C'est amusant quand même, on a assisté quand même à un début de débat d'orientations budgétaires, certes on n'a pas vu une vision mondiale comme on avait l'autre fois, ça a gagné du temps, on a vu la vision française, mais je veux dire, il ne faut pas exagérer. Je veux dire c'est très politique, après cela ne me gêne pas.

MONSIEUR LE MAIRE - En tout cas, on n'est pas en train d'attaquer le gouvernement qui ferme des établissements, on vous dit simplement, mais c'est quand même extraordinaire de renvoyer des accusations sur nous, alors que c'est le gouvernement que vous soutenez depuis 4 ans qui fait ces fermetures. Voilà, c'est

tout ce qu'on constate. On ne l'accuse pas, on dit simplement qu'on va le regretter. A titre personnel, je trouve simplement qu'à l'intérieur des fonctionnaires d'Etat, je remercie l'Inspectrice d'Académie, qui véritablement a ses propres contraintes mais c'est une femme qui essaye d'être à notre écoute et de préparer ces décisions.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur MOREAU**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'arrêté de l'Inspection Académique en date du 9 mars 2017, concernant les affectations et les retraits, dans les écoles de la Ville de Moulins, d'emplois d'instituteurs ou de professeurs des écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 6 mars 2017,

Considérant que les modifications de la « carte scolaire 2017-2018 » sont les suivantes :

- Ecole maternelle Les Coquelicots
 - Implantation d'un emploi enseignant dans l'école
- Ecole maternelle Jean Macé
 - Implantation de 0,67 poste d'aide à l'école
- Ecole maternelle Marie Laurencin
 - Retrait d'un emploi enseignant dans l'école
- Ecole élémentaire Les Gâteaux
 - Implantation d'1/2 poste d'aide à l'école
 - Retrait d'un emploi enseignant dans l'école
 - Retrait d'1/4 d'emploi de décharge de direction
- Ecole élémentaire Jean Moulin
 - Retrait d'un emploi enseignant dans l'école
 - Implantation d'un poste coordonnateur ULIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la décision de l'Inspection Académique concernant les modifications de la « carte scolaire » à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,

Regrette les décisions relatives aux fermetures de classes et aux retraits d'emplois d'instituteurs ou de professeurs des écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Délibération n°DCM201712

12. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES : PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

MONSIEUR MOREAU - Je propose de maintenir une somme qui était déjà celle de l'année dernière, 400 euros pour les enfants scolarisés à Moulins mais ayant leur résidence dans une commune extérieure à Moulins. Cette délibération est prise en concertation avec Avermes et Yzeure.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur MOREAU**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 212-8 du Code de l'Education, relatif à la répartition des charges de fonctionnement dans le cas où l'école d'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune,

Vu la délibération du 7 juillet 1995 définissant l'accord intervenu entre les trois communes, Moulins – Yzeure - Avermes, pour mettre en œuvre la réglementation fixant le principe général des charges de fonctionnement des écoles publiques, accueillant des enfants des communes extérieures

Vu la délibération du 1^{er} avril 2016 fixant la répartition intercommunale des charges scolaires pour l'année scolaire 2016-2017,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 6 mars 2017,

Considérant la situation dans laquelle une école moulinoise reçoit un élève domicilié dans une commune extérieure, la commune de résidence de cet élève se doit de contribuer aux charges scolaires de ce dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide pour l'année scolaire 2017-2018, de fixer la participation intercommunale des charges scolaires à 400,00 euros, par enfant scolarisé à Moulins mais ayant sa résidence dans une commune extérieure à la Ville de Moulins.

Délibération n°DCM201713

13. DEMANDE DE SUBVENTION - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

MONSIEUR MOREAU - Nous étions hier en conseil d'école, Daniel et moi-même, et nous avons assisté à un très long bilan de toutes les activités qui se déroulent dans cette école. On a vraiment une équipe, comme beaucoup d'ailleurs, qui se démène, mais là, il y a en plus cette particularité dans cette école, c'est qu'il y a la CHAM donc c'est vraiment avec plaisir que je vous propose de voter cette somme supplémentaire dans cette école pour ce projet, donc 2000 euros pour permettre des sorties culturelles et puis pour permettre l'achat de matériel de musique, partitions, etc...

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le courrier de Madame JACQUINEZ en date du 6 décembre 2016, Directrice de l'école élémentaire Jean Moulin, sollicitant une aide financière pour faire bénéficier les élèves des classes à horaires aménagés musique de plusieurs sorties culturelles qui seront programmées au cours de l'année 2017 et pour l'achat de matériel de musique (partitions, accord du piano...) pour leur pratique collective,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et sociales réunie le 6 mars 2017,

Considérant que les différentes actions à destination des élèves de classes maternelles ou élémentaires ont un intérêt culturel et éducatif et qu'elles s'inscrivent dans les projets pédagogiques des écoles ou plus particulièrement, conformément au cahier des charges qui définit le fonctionnement des classes à horaires aménagés musique concernant l'école élémentaire Jean Moulin,

Considérant que les droits d'entrée, les ateliers, le matériel de musique ainsi que les transports seraient financés intégralement par la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Moulin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le versement de la subvention selon le tableau suivant :

Ecole élémentaire	Montant maximum de la subvention
Jean Moulin	2 000,00 €

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école désignée ci-dessus,

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Délibération n°DCM201714

14. DEFRAIEMENT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE ET DU SUIVI DU DISPOSITIF "MACHINE A LIRE"

MADAME TABUTIN - Dans cette délibération, il s'agit de proposer de rembourser les frais de déplacement dans le cadre de la mise en place et du suivi du dispositif « machine à lire », après bien sûr, les transmissions des justificatifs. Je vous rappelle que lors du Conseil Municipal du 09 décembre 2016, nous avons signé une convention tripartite entre le CI-FODEM, le CCAS et la Ville de Moulins pour la mise en place de ce dispositif « machine à lire », qu'il y a eu des publics qui ont été ciblés, les scolaires, les seniors, les jeunes et que dans le cadre d'ateliers qui seront mis en place un groupe de 8 à 10 personnes. Il y aura un encadrement de ces ateliers par des animateurs, pour lequel il y a eu une formation qui a été mise en place, formation qui a eu lieu. Il y aura une supervision qui sera assurée pour permettre que dans le cadre de ces ateliers, le dispositif respecte véritablement le cadre dans lequel nous inscrivons ce dispositif « machine à lire ». Il y aura donc une conférence par le professeur Bentolila qui devrait avoir lieu, ouverte au grand public cette fois-ci. Il pourra un petit peu parler de la mise en place de son dispositif dont il a été à l'origine.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame TABUTIN**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la délibération en date du 9 décembre 2016 relative à la convention de partenariat entre le CI-FODEM, le C.C.A.S. de Moulins et la Ville de Moulins, formalisant la collaboration des trois entités dans le cadre de la mise en place du dispositif « La Machine A Lire » qui s'inscrit dans l'opération « Lecture Citoyenne »,

Vu l'avis de la commission des Affaires Scolaires et Sociales réunie le 06 mars 2017,

Considérant que l'application « La Machine A Lire » nécessite une formation pour pouvoir mener les deux activités différenciées : les Ateliers de Compréhension de Texte et l'utilisation de la Machine A Lire en autonomie,

Considérant que le Directeur de la Formation du CI-FODEM a assuré gracieusement, le vendredi 17 février 2017, la formation des animateurs qui organiseront les ateliers de la « Machine A Lire »,

Considérant que, dans le cadre de la mise en place de cette opération, une conférence grand public sera donnée par le Professeur Alain BENTOLILA, concepteur du dispositif,

Considérant que la convention prévoit la mise en place de réunions de régulation pour veiller au bon usage de la méthode qui engendreront des frais de déplacement tout au long de la durée du projet,

Considérant la proposition de la Ville de rembourser les frais de déplacement inhérents à la mise en place et au suivi du dispositif, sur justificatifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rembourser les frais de déplacement au Directeur de la Formation du CI-FODEM dans le cadre de la mise en place et du suivi du dispositif « La Machine A Lire », après transmission à la Ville de Moulins des justificatifs des déplacements.

Délibération n°DCM201715

15. PARTENARIAT ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE/THEATRE MUNICIPAL - CONVENTION ENTRE MOULINS COMMUNAUTE ET LA VILLE DE MOULINS

MADAME RONDEPIERRE - Il existe depuis de nombreuses années, de façon habituelle, un partenariat entre le Théâtre de la Ville de Moulins et l'École de musique intercommunale de Moulins Communauté et c'est bien normal. Il a été décidé de fixer ce partenariat par une convention entre le Théâtre et l'École de musique afin de renforcer cet axe culturel qui existe entre nos deux structures. Évidemment, nous avons, à travers cette convention, des objectifs, qui sont l'accès des jeunes aux spectacles vivants à travers des propositions tarifaires, évidemment aussi la sensibilisation à la scène, faciliter l'accès aux concerts pour les élèves et les échanges avec les artistes. Cette présente convention est fixée pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable une fois pour la même durée par reconduction.

Pour mémoire, nous aurons cette année, deux concerts qui se dérouleront au Théâtre avec l'école de musique le 18 mars prochain, je vous invite à être très nombreux à nous rejoindre, il s'agira du Big Band de l'école de musique et le 10 juin 2017, avec un ensemble de saxophones. Dans le cadre de ce partenariat la Ville de Moulins a toujours, ce n'est pas le cas de toutes les villes, mis gracieusement à disposition chaque fois le Théâtre pour l'école de musique.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, questions ? Contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame RONDEPIERRE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2016 fixant le prix des places pour les spectacles programmés par la Ville de Moulins ou des organisateurs autres que la Ville de Moulins,

Vu la délibération Communautaire en date du 27 janvier 2017 relative à la convention de partenariat entre Moulins Communauté et la Ville de Moulins,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme et Animation réunie le 8 mars 2017,

Considérant le partenariat déjà existant entre le Théâtre de la Ville de Moulins et l'École de musique intercommunale de Moulins Communauté,

Considérant que le partenariat entre les deux structures s'articule autour d'objectifs généraux visant l'accès des jeunes au spectacle vivant, la pratique artistique et la sensibilisation à la scène en facilitant,

l'accès aux concerts pour les élèves et les échanges avec les artistes et permettant aux élèves, dans le cadre des projets de l'école de musique, de bénéficier d'une scène équipée pour s'y produire,

Considérant également le souhait de la Ville de Moulins de proposer aux élèves de l'école de musique le tarif réduit en vigueur « - de 25 ans/Étudiants » pour les spectacles proposés dans le cadre des saisons culturelles concernées,

Considérant ainsi que la convention à signer avec l'École de musique intercommunale de Moulins Communauté a pour but de renforcer un axe culturel commun entre les deux structures et de sensibiliser les élèves à la création artistique et au spectacle vivant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Moulins Communauté et la Ville de Moulins pour leur structure respective à savoir l'École de musique intercommunale et le Théâtre municipal, telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°DCM201716

16. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MADAME LEGRAND - La loi ALUR prévoit en ce qui concerne le volet urbanisme, le transfert de la compétence du PLU, Plan Local d'Urbanisme, aux intercommunalités et s'appellerait donc le PLUI. Cependant, il y a toujours des exceptions aux principes généraux, s'il y a une minorité de blocage qui peut empêcher le transfert aux intercommunalités. Cette minorité de blocage, dans le cas de Moulins Communauté, peut être constituée par 11 communes qui représentent au moins 13 595 habitants. À ce jour, pour votre information, il y a déjà 20 communes de notre intercommunalité qui ont délibéré, ce qui représente 34 758 habitants, et qui donc ne veulent pas du transfert en PLUI c'est-à-dire à l'intercommunalité. Donc, nous allons suivre la majorité et nous vous proposons de faire ce soir la vingt et unième commune, pour passer à un nombre d'habitants qui sera de 55 229 et qui représentera 81% de la population de Moulins Communauté. Nous, on a une autre raison j'allais dire, c'est que nous sommes en fin d'élaboration de notre PLU que nous pensons pouvoir approuver avant l'été. On vous propose de s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

MONSIEUR LE MAIRE - Pas de question, approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de **Madame LEGRAND**,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénovée (ALUR) et notamment son article 136,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) adoptée le 24 mars 2014 et publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, prévoit, en ce qui concerne le volet Urbanisme, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux Intercommunalités (PLUI),

Considérant qu'il est ainsi prévu que les communautés d'agglomération et communautés de communes deviendront automatiquement compétentes en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) existants au jour de sa publication, ainsi que pour les EPCI créés ou issus d'une fusion après la date de sa publication, soit le 27 mars 2017,

Considérant cependant que ce transfert de la compétence PLU aux intercommunalités n'a pas lieu si, dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans (soit entre le 27/12/2016 et le 26/03/2017), au moins 25% des communes membres de l'EPCI représentant au moins 20% de la population s'y opposent,

Considérant que, s'agissant de la Communauté d'agglomération de Moulins issue de la fusion-extension avec les Communautés de communes du Pays de Lévis et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et intégrant les communes de Dornes et de Saint-Parize-en-Viry le 1^{er} janvier 2017, cette minorité de blocage peut être constituée par 11 communes représentant au moins 13 595 habitants,

Considérant par ailleurs, que, dans le cas où la minorité de blocage se serait opposée au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, cette dernière le devient de plein droit au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si la minorité de blocage s'oppose de nouveau à ce transfert de compétence, dans les mêmes conditions que précédemment,

Considérant que le Conseil Municipal a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 9 décembre 2016, après une longue procédure d'élaboration,

Considérant qu'il n'est pas dans l'intérêt communal de transférer sa compétence PLU à l'établissement public de coopération intercommunale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'agglomération de Moulins.

Délibération n°DCM201717

17. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2016

MADAME LEGRAND - Vous savez, comme tous les ans, nous devons refaire un récapitulatif en matière d'acquisitions et en matière de ventes. En ce qui concerne l'année 2016, nous avons acquis des équipements publics qui ne sont que des voiries, des espaces verts et des parkings qui sont répartis en 16 parcelles dans la zone de l'Étoile, en vue de leur intégration dans le domaine public. Nous avons également acquis l'impasse des Joncs, en vue également de son intégration dans le domaine public ainsi que l'allée de la Soie également en vue de son intégration dans le domaine public.

En matière de ventes, nous avons vendu à Moulins-Communauté les 11-13-15 rue Bertin, 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny, ainsi que les parkings souterrains qui sont au sous-sol, les lots 7 et 8 et nous avons cédé à Moulins Habitat les locaux situés 69 rue Henri Barbusse c'est-à-dire l'ex-école Arc-en-Ciel. Voilà, le bilan des acquisitions et des ventes pour l'année 2016.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, pas de question, unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public indiquant la présentation, chaque année, au Conseil Municipal du bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics,

Vu l'article L 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la gestion des biens et les opérations immobilières de la Commune,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant l'action menée par la Ville de Moulins, pour l'année 2016, afin :

- d'optimiser la gestion de son patrimoine,
- d'améliorer et de faciliter la gestion des voies de circulation par l'acquisition de terrains et d'équipements publics en vue de leur classement dans la voirie communale,

En matière d'acquisition :

- l'acquisition d'équipements publics répartis sur 16 parcelles de la zone de l'Etoile, en vue de leur intégration dans le domaine public
- l'acquisition de l'impasse des Joncs (lotissement « Le Héron ») en vue de son intégration dans le domaine public,
- l'acquisition de l'allée de la Soie en vue de son intégration dans le domaine public.

En matière de vente :

- la cession à la Communauté d'Agglomération de Moulins des locaux situés 11-13-15 rue Bertin et 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny à Moulins ainsi que l'accès aux parkings souterrains situés en sous-sol (lots 7 à 8),
- la cession à Moulins Habitat des locaux situés 69 rue Henri Barbusse (ex-école Arc-en-Ciel) à Moulins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le bilan ci-dessus décrit et qui sera annexé au Compte Administratif de l'année 2016 ainsi que les tableaux ci-joints.

Délibération n°DCM201718

18. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU COEUR POUR LES LOCAUX SIS 12 COURS DE BERCY A MOULINS - RENOUELEMENT

MADAME LEGRAND - Nous avons une convention de mise à disposition des locaux 12 cours de Bercy, avec l'association des Restaurants du Cœur, qui date du 18 juillet 1997. Les conditions d'utilisation en 20 ans ont un peu évolué, donc on vous propose de refaire une nouvelle convention avec les bonnes utilisations. On reste avec une mise à disposition consentie à titre gratuit puisque l'association est à but non lucratif et concourt à la satisfaction d'un intérêt général. On vous demande de décider et d'autoriser Monsieur le Maire à maintenir la mise à disposition à titre gratuit des locaux du 12 cours de Bercy au profit de l'association des Restaurants du Cœur.

MONSIEUR LE MAIRE - Tous d'accord, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Vu la convention de mise à disposition des locaux sis 12 cours de Bercy conclue entre la Ville de Moulins et l'association « les Restaurants du Cœur » en date du 18 juillet 1997,

Considérant que depuis la signature de la convention du 18 juillet 1997, les conditions d'utilisation des locaux par l'association ont évolué, notamment s'agissant des périodes d'utilisation,

Considérant qu'il convient d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de ces locaux prenant en compte cette nouvelle utilisation,

Considérant que cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit dans la mesure où l'association est à but non lucratif et concourt à la satisfaction d'un intérêt général,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de maintenir la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis 12 cours de Bercy à Moulins au profit de l'Association « les Restaurants du Cœur »,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée, à intervenir entre « les Restaurants du Cœur » et la Ville de Moulins, définissant les conditions de mise à disposition des locaux sis 12 cours de Bercy à Moulins.

Délibération n°DCM201719

19. CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (SFR/COMPLETEL/NUMERICABLE)

MADAME LEGRAND - La ville de Moulins est propriétaire du réseau de distribution d'énergie électrique sur son territoire. ENEDIS est concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu du contrat de concession que nous avons signé et qu'ils ont signé avec nous. Nous avons la demande des opérateurs SFR, COMPLETEL et NUMÉRICABLE qui veulent déployer un réseau de communications électroniques sur le territoire de notre commune et ils ont retenu une technologie filaire sur lignes électriques aériennes. Si vous vous souvenez, on a déjà fait la même convention avec ORANGE et on vous propose cette même convention avec les opérateurs SFR, COMPLETEL et NUMÉRICABLE. On vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec SFR, COMPLETEL et NUMÉRICABLE cette convention pour une durée de 20 ans.

MONSIEUR LE MAIRE – Question ? Contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu le projet de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension aériens (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un

réseau de communications électroniques, transmis par Enédis (ex-ERDF) le 17 février 2017,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du réseau de distribution d'énergie électrique sur son territoire,

Considérant qu'Enédis est concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu du contrat de concession signé avec la commune de Moulins,

Considérant que les opérateurs SFR / Completel / Numéricable ont décidé de déployer un réseau de communications électroniques sur le territoire de la commune de Moulins et qu'il a retenu une technologie filaire (câbles cuivre, câbles coaxiaux, câbles à fibres optiques) sur ligne électrique aérienne,

Considérant qu'une redevance d'utilisation du réseau sera versée par les opérateurs SFR / Completel / Numéricable à la commune de Moulins, déterminée en fonction du nombre de supports qui auront été mis à sa disposition pour établir son réseau de communications électroniques, soit 27.39 € HT par support pour une durée de 20 ans (montant actualisé au premier janvier de chaque année),

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention pour définir les conditions d'installation des équipements d'un réseau de communications électroniques et d'exploitation de ce réseau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise les opérateurs SFR / Completel / Numéricable à établir dans les conditions techniques et financières définies par la convention, un réseau de communications électroniques sur le réseau basse tension et sur le réseau haute tension aérien desservant la commune de Moulins et d'en assurer l'exploitation

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Enédis et les opérateurs SFR / Completel / Numéricable la convention d'une durée de 20 ans, telle qu'annexée à la présente délibération, et tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux, et à percevoir la redevance d'utilisation du réseau.

Délibération n°DCM201720

20. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" A MONSIEUR FEKIR YUCEF POUR UN APPARTEMENT SIS 78 RUE DU PONT GINGUET (APPT 1^{ER} ETAGE)

MADAME LEGRAND - Monsieur FEKIR, pour le 78 rue du Pont Ginguet, c'est une demande de subvention de primo-accession. La surface du logement qu'il acquiert est de 71,40 m² donc nous lui proposons une prime de 7 140 euros en primo-accession.

MONSIEUR LE MAIRE - contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'État, l'Anah, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 31 mars 2016 de M FEKIR Youcef, domicilié à Moulins (03) 121 rue de Decize,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 2 février 2017, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que M. FEKIR Youcef, fait l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 71.40 m², situé 78 rue du Pont Ginguet,

Considérant que M. FEKIR Youcef a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 7 140 € à M. FEKIR Youcef, domicilié à Moulins (03) 121 rue de Decize, pour l'acquisition d'un appartement situé 78 rue du Pont Ginguet,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où M. FEKIR Youcef ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201721

21. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT

URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" A MADAME VENUAT CAMILLE POUR UN IMMEUBLE SIS 34 RUE DU GENERAL HOCHÉ

MADAME LEGRAND - Madame VENUAT, l'immeuble est situé au 34 rue du Général Hoche, c'est également une demande de primo-accession, la surface du logement est de 80 m². On vous propose d'attribuer une subvention de 8 000 euros puisque vous savez que c'est 100 euros du mètre carré dans la limite de 100 m².

MONSIEUR LE MAIRE - contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'État, l'Anah, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 22 novembre 2016 de Mme VENUAT Camille, domiciliée à Moulins (03) 48 rue des Couteliers,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 23 décembre 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis

plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,

- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Mme VENUAT Camille a fait l'acquisition d'un immeuble d'une surface habitable de 80 m², situé 34 rue du Général Hoche,

Considérant que Mme VENUAT Camille a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que la propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 8 000 € à Mme VENUAT Camille, domiciliée à Moulins (03) 48 rue des Couteliers, pour l'acquisition d'un immeuble situé 34 rue du Général Hoche,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Mme VENUAT Camille ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201722

22. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MONSIEUR HANGARD ETIENNE POUR UNE MAISON SISE 30 RUE DE LA FLECHE

MADAME LEGRAND - Monsieur HANGARD, pour le 30 rue de La Flèche. C'est une demande de subvention pour travaux d'économie d'énergie, le montant des travaux subventionnables est de 7 191 euros HT. On vous demande d'attribuer 359,55 euros. Avec l'Anah, le Conseil Départemental et Moulins Communauté, c'est un dossier qui sera subventionné à presque 72%.

MONSIEUR LE MAIRE - contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la

Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 29 septembre 2016 de Monsieur HANGARD Etienne, domicilié à Moulins (03) 30 rue de la Flèche,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 8 décembre 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décentes et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Monsieur HANGARD Etienne, propriétaire occupant de la maison située 30 rue de la Flèche, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 7 191 € H.T. (7 586.50 € TTC) dont 7 191 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 359.55 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 3 236 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 1 279 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 5 174.55 € représentant 71.96 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 359.55 € à Monsieur HANGARD Etienne, domicilié à Moulins (03) 30 rue de la Flèche, pour des travaux d'économie d'énergie dans l'appartement qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur HANGARD Etienne ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201723

23. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MADAME GREGOIRE ÉLIANE POUR UN APPARTEMENT SIS 21 RUE DES COMBATTANTS D'AFN (RESIDENCE LE GALION - BAT E - APPT N°13)

MADAME LEGRAND - Madame GRÉGOIRE, au 21 rue des Combattants d'Afrique du Nord, pour l'appartement n°13. C'est une demande de subvention pour travaux d'économie d'énergie pour un montant de travaux HT de 2 209,73 euros, qui sont subventionnables, donc pour la Ville de Moulins cela fera 110,48 euros. Avec les autres partenaires, elle peut prétendre à une aide de 87% de ses travaux subventionnables.

MONSIEUR LE MAIRE - contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 29 septembre 2016 de Madame GREGOIRE Éliane, domiciliée à Moulins (03) 21 rue des Combattants d'AFN – Résidence Le Galion (Bâtiment E -appartement n°13),

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 8 décembre 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Madame GREGOIRE Éliane, propriétaire occupante de l'appartement situé 21 rue des Combattants d'AFN – Résidence Le Galion (Bâtiment E -appartement n°13), a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 2 209.73€ H.T. (2 429.13 € TTC) dont 2 209.73 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 110.48 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 1 001 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 531 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 1 942.48 € représentant 87.91 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 110.48 € à Madame GREGOIRE Éliane, domiciliée à Moulins (03) 21 rue des Combattants d'AFN – Résidence Le Galion (Bâtiment E -appartement n°13), pour des travaux d'économie d'énergie dans l'appartement qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame GREGOIRE Éliane ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201724

24. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR REHABILITATION GLOBALE AVEC SORTIE DE VACANCE ET RAVALEMENT DE FACADE A MADAME ET MONSIEUR LESOURD POUR UN IMMEUBLE SIS 9-13 RUE REGEMORTES

MADAME LEGRAND - Monsieur et Madame LESOURD, un immeuble situé au 9-13 rue Regemortes, pour des travaux de réhabilitation globale avec une sortie de vacance et un ravalement de façade. Le montant des travaux subventionnables est de 83 474,75 euros. La Ville de Moulins donnerait, si vous en êtes d'accord, 2 911,24 euros pour le ravalement de façade, 1 500 euros pour la sortie de vacance et avec l'Anah et Moulins Communauté, ces travaux seront subventionnés à hauteur de 26,30 %.

MONSIEUR LE MAIRE - contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 29 septembre 2016 de Madame et Monsieur LESOURD Franck, domiciliés à Avermes (03) 25 chemin du Désert,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 28 février 2017, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement, ou 30% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 6 000 € par immeuble situé rue Régemortes, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au

moins 1 logement,

- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Madame et Monsieur LESOURD Franck, propriétaires bailleurs de l'immeuble situé 9-13 rue Régemortes, ont déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux de réhabilitation globale avec sortie de vacance d'un logement et un ravalement de façade,

Considérant que le montant des travaux est de 83 474.75 € H.T. (92 032.23 € TTC) dont 83 474.75 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention ravalement de façade est de 30% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 6 000 €, soit 2 911.14 €, et que le montant de la subvention sortie de vacance est de 1500 € par logement, soit 1 500 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 15 041 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 2 500 €, soit au total 21 952.24 € représentant 26.30 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 4 411.24 € à Madame et Monsieur LESOURD Franck, domiciliés à Avermes (03), 25 chemin du Désert, pour des travaux de réhabilitation globale avec sortie de vacance d'un logement et un ravalement de façade dans l'immeuble qui leur appartient,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame et Monsieur LESOURD Franck ne respecteraient pas les obligations mentionnées dans le formulaire de demande de subvention, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201725

25. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "SORTIE DE VACANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MADAME VALENTIN-CHANTEL LAURA POUR LE LOCAL SIS 19 RUE DE LA FLECHE

MADAME LEGRAND - C'est notre première délibération que l'on va prendre avec ce nouveau dispositif pour la sortie de vacance d'un commerce. Une commission s'est réunie, a étudié le dossier de Madame VALENTIN-CHANTEL, qui est ouverte à l'heure actuelle, au 19 rue de la Flèche. C'est le magasin qui s'appelle KIDS. Un dossier très bien monté, qui va faire référence, j'allais dire dans les dossiers suivants, vraiment un dossier complet et avec des prévisions vraiment bien montées. La commission qui s'est réunie le 1^{er} février a voté à l'unanimité cette attribution, nous vous proposons d'attribuer à Madame VALENTIN-CHANTEL cette subvention de 10 000 euros pour le commerce qu'elle vient d'ouvrir au 19 rue de la Flèche. C'est un commerce qui est pour les enfants, un peu petits, mais il y a aussi quand même quelques produits de bains, c'est un peu développé. Cette dame est très dynamique. Je vous invite à aller la voir rue de la Flèche, il y a de belles choses, je suis allée lui rendre visite et vraiment c'est bien. On lui souhaite vraiment de réussir.

MONSIEUR LE MAIRE - En tout cas, c'est vraiment quelque chose d'important. C'est le premier mis en œuvre par la politique arrêtée d'aide aux commerçants qui viennent s'implanter dans des locaux qui étaient vacants depuis trois mois. Donc on leur souhaite plein de succès et on est heureux de contribuer à la re-commercialisation de ces locaux.

MADAME LEGRAND - Je vais vous dire les types d'activité c'est l'habillement, chaussures et accessoires bébés, enfants, femmes et hommes un petit peu, produits cosmétiques, décoration et accessoires de la maison.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'État, l'Anah, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS, et la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 juin 2014 et du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de prorogation de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 1^{er} janvier 2017 de Madame VALENTIN-CHANTEL Laura, domiciliée à Moulins (03) 9 cours Jean Jaurès,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 26 janvier 2017, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la prime « Sortie de vacance d'un local commercial » réunie le 1^{er} février 2017,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Madame VALENTIN-CHANTEL Laura reprend un local commercial vacant sis 19 rue de la Flèche à Moulins, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne et de la maison (habillement chaussures et accessoires enfants, femmes et hommes – décoration et accessoires divers – produits cosmétiques),

Considérant que Madame VALENTIN-CHANTEL Laura a déposé une demande de subvention telle

qu'annexée à la présente délibération en qualité de repreneur d'un local commercial vacant depuis au moins 3 mois, dans laquelle il est précisé que le repreneur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le repreneur devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

Considérant que le montant de la prime « sortie de vacance d'un local commercial » est de 10 000 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à Madame VALENTIN-CHANTEL Laura, domiciliée à Moulins (03) 9 cours Jean Jaurès, pour la reprise du local commercial sis 19 rue de la Flèche à Moulins,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame VALENTIN-CHANTEL Laura ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

Délibération n°DCM201726

26. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU SOUTIEN DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER AUX TRAVAUX DE VOIRIE

MONSIEUR PLACE - C'est la première année que le département apporte une aide financière aux travaux de voirie. Nous satisfaisons aux conditions d'obtention et sommes donc éligibles à des démarches. Nous vous demandons de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter et d'obtenir une subvention pour les rues que l'on vous a citées qui sont rue de l'Industrie, Impasse Chemel, rue du 8 Mai et boulevard Émile Chauvat.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Allier a mis en place un dispositif de soutien aux travaux de voirie pour aider les communes dans leurs travaux de gros entretien de leur patrimoine routier,

Considérant que les travaux éligibles concernent uniquement les travaux sur la chaussée (décaissement, rechargement, reprofilage, enrobés) et qui entraînent des modifications substantielles des voies ou améliorent leur résistance mécanique par augmentation d'épaisseur ou par changement de la qualité de diverses couches,

Considérant que les travaux de pose de trottoirs, bordures, caniveaux, avaloirs, canalisations ou fossés réalisés concomitamment aux travaux de chaussée pourront être intégrés à l'assiette de travaux subventionnables,

Considérant que le montant plafond des travaux est de 140 000 € Hors Taxes (avec un maximum de 7 voies) pour les communes d'un kilométrage de voirie DGF supérieur à 30 kms,

Considérant que le taux de financement est de 30% du montant hors taxe des travaux subventionnés,

Considérant que la Ville de Moulins est donc parfaitement éligible pour le programme de rénovation de chaussées 2017, n'ayant pas déposé de dossier en 2016 (dispositif pouvant être appelé une fois tous les 2 ans),

Considérant que le programme de réfection de chaussées concerne les voies :

- Rue de l'Industrie
- Impasse Chemel
- Rue du 8 Mai
- Boulevard Emile Chauvat

Considérant que le montant estimé des travaux est de 152 482 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès du Conseil Départemental le dispositif de soutien aux travaux de voirie.

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

27. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SIG RELATIF AU RESEAU D'EAU POTABLE

MONSIEUR PLACE - C'est pour améliorer la connaissance de notre réseau d'eau potable que l'agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne à hauteur de 80%, ce qui n'est pas négligeable. La mise en place de ce qu'on appelle un SIG, Système d'Information Géographique, et aussi nous vous demandons de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter et percevoir cette subvention qui est de 106 400 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation, Stationnement réunie le 6 mars 2017,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite améliorer sa connaissance du réseau d'eau potable en mettant en place un Système d'Information Géographique (SIG), qui permettra d'avoir une cartographie exacte du réseau en temps réel avec toutes les informations afférentes utiles pour les interventions sur site,

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cadre de son 10^{ème} programme 2013-2018, a mis en place une aide financière relative aux études « connaissance – gestion patrimoniale des réseaux de distribution et ouvrages annexes » dans le but d'améliorer la connaissance de ces réseaux d'eau potable et ouvrages annexes, notamment par la mise en place de SIG,

Considérant que le taux de financement par l'Agence de l'eau est de 80% du montant hors taxe de l'étude et de la prestation subventionnées,

Considérant que la Ville de Moulins est éligible pour la mise en place d'un SIG relatif au réseau d'eau potable de la commune,

Considérant que le montant estimé de la prestation est de 133 000 € HT et celui de la subvention de 106 400 € HT,

Considérant que le plan de financement de cette opération est le suivant :

Financements	Montants € HT	Taux de subvention
Autofinancement	26 600 €	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	106 400 €	80 %
Total	133 000 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne la subvention relative à la mise en place d'un SIG dans le but d'une meilleure connaissance de son réseau d'eau potable et de ces ouvrages annexes,

Dit que les crédits seront inscrits sur l'exercice 2017.

28. CHANGEMENT DE REPRESENTANT POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FRANCOIS TRUFFAUT

MONSIEUR MOREAU - Pour remplacer, Nicole TABUTIN, je vais vous proposer Ludovic BRAZY.

MONSIEUR LE MAIRE - Approbation unanime. Bravo Ludovic.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu l'article D411-1 du code de l'éducation relatif à la composition des conseils d'école,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'école des écoles maternelles, primaires et élémentaires, et notamment désignant Nicole TABUTIN comme représentante du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école élémentaire François Truffaut,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 6 mars 2017,
Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,
Considérant qu'il convient de remplacer Nicole TABUTIN,
Considérant la candidature suivante :

Ecole Elémentaire

- François Truffaut

Ludovic BRAZY

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A OBTENU :

Ecole Elémentaire

- François Truffaut

Ludovic BRAZY

33 VOIX

Ludovic BRAZY, membre du Conseil Municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désigné pour représenter la Ville de Moulins au sein du conseil d'école de l'école élémentaire François Truffaut.

Délibération n°DCM201729

29. CHANGEMENT DE REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE QUARTIER MOULINS-SUD

MONSIEUR PLACE - De la même manière, pour succéder à Guy GILARDIN, nous vous demandons d'accepter la candidature de Monsieur Gilbert ROSNET.

MONSIEUR MONNET - J'ai une intervention à faire. Je me pose la question, est-ce qu'on fait une intervention publique sur ce sujet-là ? Est-ce qu'on en parle à huis clos ?

Mon seul souci, d'une part, c'est de ne pas nuire à la Régie parce qu'on a un label régie de quartier, parce qu'on est en attente de financements et je pense qu'il y a certains débats qu'on doit avoir ensemble. Comme je n'ai pas pour habitude de dire à la presse ce qu'ils doivent écrire ou pas, je préférerais qu'on ait un débat entre nous sur ce sujet-là. Je m'excuse auprès de la presse mais comme ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez écrire ou pas, je préfère autant qu'on ait ce débat... Il y a des choses qui me posent vraiment problème.

MONSIEUR LE MAIRE - J'ai bien noté. En tout cas, tu veux qu'il y ait une discussion entre nous, il y aura une discussion entre nous, il n'y a évidemment aucun problème.

Approbation unanime pour Gilbert, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que les statuts de l'Association Régie de quartier Moulins-Sud prévoient que sont membres de droit des conseillers municipaux au nombre de 5 désignés par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014 désignant Nicole TABUTIN, Béké BENZOIRA, Guy GILARDIN, Hamza BUDAK et Ludovic BRAZY comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie de quartier Moulins Sud,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

Considérant qu'il convient de remplacer Guy GILARDIN,

Considérant la candidature de :

- Gilbert ROSNET

Il est procédé, par vote à bulletin secret à la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Association Régie de quartier Moulins-Sud.

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17
A OBTENU :
Gilbert ROSNET : 32 VOIX

Gilbert ROSNET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désigné comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Association Régie de quartier Moulins-Sud.

Délibération n°DCM201730

30. MARCHE N°12017 - OPAH-RU - CHOIX DE L'EQUIPE DE SUIVI-ANIMATION - AVENANT N°1

MONSIEUR PLACE - Vous savez, Stefan en a parlé, que notre opération OPAH-RU est reconduite d'un an et qu'une équipe de suivi avait été choisie à la suite d'un appel d'offres classique et ceci pour une durée de 5 ans et que, par conséquent, il nous faut mettre en place un avenant pour une durée de 1 an et d'un montant de 115 523 euros. Aussi nous vous demandons de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°1 au marché n°12017.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu les articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics relatif à la passation d'avenants, toujours applicables conformément à l'article 188 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 février 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché relatif au choix de l'équipe de suivi-animation pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec le groupement URBANIS/MOULINS HABITAT, pour un montant de 689 580,29 € TTC (TVA 19,6%), pour une durée de 5 ans,

Vu la circulaire du 25 avril 2016, par laquelle l'Anah centrale informe ses délégations régionales et départementales de l'augmentation significative des objectifs du programme Habiter Mieux, l'inscrit ainsi de manière plus ambitieuse dans les actions publiques en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat et de la transition énergétique et incite ses délégations à poursuivre les programmes dans lesquels elles étaient déjà engagées pour une année supplémentaire,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2016 décidant de proroger l'OPAH-RU en centre-ville, pour une durée d'1 an, en collaboration avec l'Etat, l'ANAH, le Conseil Départemental de l'Allier et Moulins Communauté,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 février 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 8 mars 2017,

Considérant que dans le cadre de la possibilité de proroger l'OPAH-RU d'1 an, la ville souhaite poursuivre sa politique de redynamisation du logement,

Considérant que la mission de l'équipe opérationnelle pour la mise en œuvre de l'OPAH-RU se termine le 12 mars 2017,

Considérant qu'il convient donc de la proroger pour 1 an supplémentaire,

Considérant que le coût de cette prorogation s'élève à 115 522,35€ TTC,

Considérant qu'en conséquence, il est nécessaire de modifier le marché par la voie d'avenant qui prendra effet à compter de sa notification au titulaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 au marché n°12017, tel qu'annexé,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°12017, conclu avec le groupement URBANIS/MOULINS HABITAT, décidant la prorogation d'1 an et portant le montant du marché à 807 408,93€ TTC.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La séance est levée à 21h30.